

MEMORIAL
Journal Officiel
du Grand-Duché de
Luxembourg



MEMORIAL
Amtsblatt
des Großherzogtums
Luxemburg

RECUEIL ADMINISTRATIF ET ECONOMIQUE

B — N° 35

19 mai 2009

Sommaire

SITES ET MONUMENTS NATIONAUX

- A) LISTE DES IMMEUBLES ET OBJETS CLASSES MONUMENTS NATIONAUX page 770**
B) LISTE DES IMMEUBLES ET OBJETS INSCRITS A L'INVENTAIRE SUPPLEMENTAIRE 789
-

A) LISTE DES IMMEUBLES ET OBJETS CLASSES MONUMENTS NATIONAUX

(Etat au 15 avril 2009; – publication prescrite par la loi du 18 juillet 1983 concernant la conservation et la protection des sites et monuments nationaux.)

Les numéros cadastraux mis entre parenthèses et notés en lettres italiques [p.ex. (301/1527)] représentent en principe les numéros actualisés à l'année 2000. Ils sont indiqués à titre informatif afin de faciliter l'identification des objets protégés. Or, en cas de litige, ce seront les numéros cadastraux retenus dans les décisions gouvernementales resp. ministérielles qui feront foi. Les numéros actuellement en vigueur devront donc faire l'objet d'une recherche à effectuer par l'Administration du Cadastre.

Commune de Bascharage:

Hautcharage:

- L'ancien presbytère, sis rue de l'Eglise, inscrit au cadastre de la commune de Bascharage, section B de Hautcharage, sous le numéro 254. -Arrêté du Conseil de Gouvernement du 15 juin 2007.

- Les immeubles de l'ancienne ferme avec le jardin attenant sis 3, rue de la Gare, inscrits au cadastre de la commune de Bascharage, section B de Hautcharage, sous les numéros 113/3204 et 113/3205. -Arrêté du Conseil de Gouvernement du 27 juin 2008.

Commune de Beaufort:

Beaufort:

- L'ancien et le nouveau château de Beaufort, avec les terrains avoisinants, inscrits au cadastre de la commune de Beaufort, section B de Beaufort, sous les numéros 802, 799/1989, 731/2, 734/1986, 738/1985, 790/1804, 791, 792/1805, 793/1806, 794/336, 795/2277, 796/1808, 797, 798, 799/1990, 800, 801, 803/1809, 805/1987, 805/1988, 806/2230 (806/1811), 1567/2488, 1572/2279 et 1592/2490. -Arrêté du Conseil de gouvernement du 16 septembre 1988.

- La chapelle avec la place sises sur la parcelle inscrite au cadastre de la commune de Beaufort, section C de Beaufort, sous le numéro 1592/2 et partie de la parcelle numéro 1592/2491 (1592/2514). -Arrêté du Conseil de gouvernement du 16 septembre 1988.

- La chapelle dite «Klaischen» de Beaufort, inscrite au cadastre de la commune de Beaufort, section B de Kosselt, sous le numéro 213. -Arrêté ministériel du 31 juillet 1968.

- L'immeuble sis 3, rue du Bois, inscrit au cadastre de la commune de Beaufort, section C de Beaufort, sous le numéro 690/2267. -Arrêté du Conseil de Gouvernement du 13 mars 2009.

Hallerbach:

- La région touristique du Hallerbach, comprenant une zone de protection située de part et d'autre du ruisseau et s'étendant de chaque côté jusqu'à une distance de dix mètres au-delà des rochers encaissant la vallée, et du Haupesbach, comprenant les rochers et terrains situés sur la rive gauche du ruisseau, la vallée sur les deux rives en aval de la route de Beaufort à Haller, entre les rochers de la rive gauche et les rochers et hauteurs de la rive droite, et une zone de protection située de part et d'autre du ruisseau et s'étendant de chaque côté jusqu'à une distance de dix mètres au-delà des rochers encaissant la vallée. Les parcelles inscrites au cadastre de la commune de Beaufort, section C sous les numéros 733, 738/1584, 740, 746/26 (708/2554), 747, 748, 749, 750, 752/1193, 766/106, 766/1001, 785/1740, 785/1741, 785/1742, 784/1150 784/1151), 777/1149 (777/2084), 781/1151 (776/2083), 786/1944, 789/1945, 790/1804, 791, 792/1805, 793/1806, 795/1807 (795/2277), 794/2 (794/336), 1508/961 1508/965, 1508/964), 1592/1821 1592/2559 partie), 1591/1588, 1508/965, 1507, 1506, 1196, 1192 (1192/2298), 1501, 1502, 1503, 1504, 1505, 1193, 1194, 1195. Les parcelles inscrites au cadastre de la commune de Waldbillig, section A de Haller sous les numéros 1, 3/2, 3/1058, 91/289, 91/2042 (91/2013, 91/2012), 91/1081, 91/1214, 91/1215, 91/1216, 91/412, 91/1338, 91/17, 129/36, 91/1163, 91/1164 -Arrêté ministériel du 6 janvier 1938.

- Haupesbach: voir Hallerbach.

Commune de Bech:

Altrier-Hersberg:

- Le chêne pédonculé connu sous l'appellation «Bildchenkuescht op der Schanz», sis au lieu dit «beim Bildchen», inscrit au cadastre de la commune de Bech, section E d'Altrier, sous le numéro 385/1744. -Arrêté du Conseil de Gouvernement du 7 mai 2004.

771

A l t r i e r:

- Les parcelles de terrains inscrites au cadastre de la commune de Bech, section E d'Altrier, sous les numéros 425/949 et 429/1904. -Arrêté du Conseil de Gouvernement du 4 février 2005.

Z i t t i g:

- La ferme sise 5, Duerfstrooss, inscrite au cadastre de la commune de Bech, section C de Hemstal et Zittig, sous le numéro 164/2196. -Arrêté du Conseil de Gouvernement du 12 octobre 2007.

Commune de Bettembourg:

B e t t e m b o u r g:

- L'ensemble des bâtiments avec annexes du château de Bettembourg (précédemment château Collart), inscrit au cadastre de la commune de Bettembourg, section A, sous le numéro 942/7619. -Arrêté du Conseil de gouvernement de mars 1986.

Commune de Bettendorf:

B e t t e n d o r f:

- Le Château de Bettendorf avec ses annexes et son parc attenant, inscrit au cadastre de la commune de Bettendorf, section A de Bettendorf, sous le numéro 163/4673. -Arrêté du Conseil de Gouvernement du 26 octobre 2007.

M o e s t r o f f:

- Le Château de Moestroff avec ses annexes et le jardin attenant, inscrit au cadastre de la commune de Bettendorf, section B de Moestroff, sous le numéro 86/1989. -Arrêté du Conseil de Gouvernement du 26 octobre 2007.

Commune de Betzdorf:

B e r g:

- Le château-ferme et ses annexes sis à Berg, inscrits au cadastre de la commune de Betzdorf, section A de Berg, sous les numéros 70/517, 71/518 et 72/519. -Arrêté du Conseil de Gouvernement du 14 novembre 2003.

M e n s d o r f:

- L'immeuble dit «Al Schmëtt», inscrit au cadastre de la commune de Betzdorf, section E de Mensdorf, sous le numéro 1340/3861. -Arrêté du Conseil de Gouvernement du 4 février 2005.

- L'immeuble sis 8, rue de l'Ecole, inscrit au cadastre de la commune de Betzdorf, section E de Mensdorf, sous le numéro 1363/4359. -Arrêté du Conseil de Gouvernement du 4 février 2005.

- L'immeuble sis 10, rue de l'Ecole, inscrit au cadastre de la commune de Betzdorf, section E de Mensdorf, sous le numéro 1362/4190. -Arrêté du Conseil de Gouvernement du 4 février 2005.

- L'immeuble sis 2, rue de la Grotte, inscrit au cadastre de la commune de Betzdorf, section E de Mensdorf, sous le numéro 1352/2015. -Arrêté du Conseil de Gouvernement du 28 juillet 2006.

Commune de Bissen:

B i s s e n:

- L'orgue de l'église paroissiale de Bissen, construit en 1891 par les frères Muller de Reifferscheid. -Arrêté ministériel du 7 décembre 2001.

Commune de Biver:

B r o u c h:

- La maison numéro 46, inscrite au cadastre de la commune de Biver, section A de Brouch, sous le numéro 231/1193. -Arrêté du Conseil de Gouvernement du 4 février 2005.

Commune de Boevange/Attert:

H e l p e r k n a p p :

- Le site du Helperknapp. Les parcelles inscrites au cadastre de la commune de Boevange/Attert, section B de Buschdorf, sous les numéros: 1073/1002, 1080, 1081/348 (1080/2205), 1082, 1084/1535, 1088/1232 (1088/2194 + 1088/2196 + 1088/2197 + 1088/2201), 1113/1538, 1084/1536, 1087, 1090, 1088/1327 (monument), 1094/1328 (chapelle St. Willibrord), 1094/1329 (1094/2159 + 1094/2206), 1092, 1104, 1097/1330, 1105, 1112, 1101, 1106/1203 (1106/2198 + 1106/2199 + 1106/2202), 111/1204, 1118 (1118/2204), 1113/1537, 1115/352, 1115/1449 (1115/220 + 1115/2203). Les parcelles inscrites au cadastre de la commune de Boevange/Attert, section A de Boevange, sous les numéros: 1494/724 (1494/3110), 1494/1020, 1494/1019, 1495 (1495/3108), 1491/1803, 1491/1804 (1491/3109). - Arrêté ministériel du 20 janvier 1939.

Commune de Boulaide:

B o u l a i d e :

- L'orgue de l'église paroissiale de Boulaide construit en 1900 par les frères Muller de Reifferscheid. - Arrêté ministériel du 7 décembre 2001.

S u r r é :

- Le moulin de Surré, dit «moulin Lanners», inscrit au cadastre de la commune de Boulaide, section C de Surré, sous les numéros 85 et 86/2977. -Arrêté du Conseil de Gouvernement du 18 mai 2007.

Commune de Bourscheid:

B o u r s c h e i d :

- Les ruines du château de Bourscheid, dans toute leur étendue, numéro 722/2294 du cadastre de la commune et section de Bourscheid. -Arrêté ministériel du 15 avril 1936.

Commune de Bous:

R o l l i n g :

- L'ensemble d'immeubles (ancien moulin de Rolling), inscrit au cadastre de la commune de Bous, section B de Rolling-Assel, sous les numéros 1098/1045, 1099, 1099/2, 1119, 1122 et 1257/1053. -Arrêté du Conseil de Gouvernement du 27 juin 2008.

Commune de Clemency:

C l e m e n c y :

- Le «Château de Clemency» avec ses annexes, inscrit au cadastre de la commune de Clemency, section A de Clemency, sous les numéros 369/2902, 367/2901 et 371/2904. -Arrêté du Conseil de Gouvernement du 21 décembre 2007.

Commune de Clervaux:

C l e r v a u x :

- Le vieux château de Clervaux, inscrit sous le numéro 1/1897 au cadastre de la commune et section de Clervaux; le classement s'étend aux façades et toitures, y compris celles orientées vers la cour intérieure. -Arrêté ministériel du 26 septembre 1935.

- Le site du vieux château de Clervaux. Le classement porte sur les propriétés suivantes:

1. un terrain et la construction y établie, sis à Clervaux, au-lieu dit «Clerf», section A, numéro 1/2058;
2. la partie de la même parcelle longeant le mur du château et le chemin conduisant au vieux château. -Arrêté ministériel du 23 juin 1938.

- La chapelle Lorette et le site qui l'entoure, inscrits au cadastre de la commune de Clervaux, section A de Clervaux, sous les numéros 602/840, 603/841, 603/842 et 604/843. -Arrêté ministériel du 28 janvier 1982.

- L'orgue Mutin-Cavaillé-Coll installé dans l'église abbatiale de Clervaux. -Arrêté ministériel du 11 décembre 2002.

- Les écuries du Parc «Cliärwer Pärdsstáll», inscrites au cadastre de la commune de Clervaux, section A de Clervaux, sous le numéro 500/2811. -Arrêté du Conseil de Gouvernement du 21 décembre 2007.

W e i c h e r d a n g e:

- L'église et le cimetière de Weicherdange, inscrits au cadastre de la commune de Clervaux, section C de Weicherdange, sous les numéros 434/1976 et 435. -Arrêté ministériel du 27 mai 1963.

U r s p e l t:

- Les immeubles du «Château d'Urspelt», inscrits au cadastre de la commune de Clervaux, section E d'Urspelt, sous les numéros 651/2061 et 653/2149. -Arrêté du Conseil de Gouvernement du 26 septembre 2008.

Commune de Consdorf:

C o l b e t t e:

- Les immeubles sis 35, rue d'Altrier, inscrits au cadastre de la commune de Consdorf, section E de Colbette, sous le numéro 55/1095. -Arrêté du Conseil de Gouvernement du 5 décembre 2008.
- Les immeubles sis 36, rue d'Altrier, inscrits au cadastre de la commune de Consdorf, section E de Colbette sous le numéro 49/1232. -Arrêté du Conseil de Gouvernement du 28 novembre 2008.
- Les immeubles sis 4, rue de Colbette, inscrits au cadastre de la commune de Consdorf, section E de Colbette, sous le numéro 301/1081. -Arrêté du Conseil de Gouvernement du 28 novembre 2008.

C o n s d o r f:

- Le clocher historique de l'église de Consdorf, inscrit au cadastre de la commune de Consdorf, section A de Consdorf-Ouest, sous le numéro 601/590. -Arrêté ministériel du 6 décembre 1982.

Commune de Diekirch:

D i e k i r c h:

- La vieille église «St-Laurent» de Diekirch et le terrain qui l'entoure, inscrits au cadastre de la commune de Diekirch, section A, sous le numéro 339/2530. -Arrêté ministériel du 13 septembre 1978.
- L'Hôtel de Ville de Diekirch, inscrit au cadastre de la Ville de Diekirch, section A, sous le numéro 1301/4314. - Arrêté du Conseil de Gouvernement du 21 décembre 2007.
- Les immeubles sis 30, rue du Palais, inscrits au cadastre de la commune de Diekirch, section A de Diekirch, sous les numéros 709/6106 et 709/6307. -Arrêté du Conseil de Gouvernement du 6 mars 2009.

Commune de Differdange:

D i f f e r d a n g e:

- La machine à gaz numéro 11 des anciens hauts-fourneaux du site sidérurgique de Differdange. -Arrêté du Conseil de Gouvernement du 25 juillet 2008.
- Les immeubles sis rue St-Nicolas, inscrits au cadastre de la commune de Differdange, section B de Differdange, sous les numéros 296/4467 et 299/7054. -Arrêté du Conseil de Gouvernement du 6 février 2009.

N i e d e r k o r n:

- Le site de l'ancien refuge dit «Galerie Hondsbësch», habité par des réfractaires luxembourgeois pendant l'occupation nazie, parcelle inscrite au cadastre de la commune de Differdange, section A de Niederkorn, sous le numéro 797/7698. -Arrêté du Conseil de gouvernement du 18 janvier 1991.

Commune de Dudelange:

D u d e l a n g e:

- Le Mont St-Jean, parcelles inscrites au cadastre de la commune de Dudelange, section A de Budersberg, sous les numéros 699, 698/4467, 700/4468, 700/4470, 700/4894 et 700/4895. -Arrêté ministériel du 23 avril 1938.
- La chapelle St-Eloi, inscrite au cadastre de la commune de Dudelange, section C de Dudelange, sous le numéro 3168/7399. -Arrêté du Conseil de Gouvernement du 12 mars 2004.

Commune d'Echternach:

E c h t e r n a c h :

- La basilique avec place et terrain attenants, inscrits au cadastre de la Ville d'Echternach, section B d'Echternach, sous les numéros 1316/3495 et 1320/1113. -Arrêté du Conseil de gouvernement du 10 novembre 1989.
- L'ancien refuge, habité par des réfractaires luxembourgeois pendant l'occupation nazie du pays, sis au lieu-dit «Loertzert», partie de la parcelle inscrite au cadastre de la commune d'Echternach, section A des Bois, sous le numéro 1234/3901. -Arrêté du Conseil de gouvernement du 2 décembre 1988.
- Les immeubles sis au lieu-dit «Schwarzacht», inscrits au cadastre de la Ville d'Echternach, section A des Bois, sous les numéros 1699/3608 (partie), 1722/3613 (partie), 1723/3614 (partie), 1725/3615 (partie), 1774/4721 et 1794/4722, par arrêtés du Conseil de gouvernement du 8 septembre 1989; les immeubles sis au même lieu-dit, inscrits sous les numéros cadastraux 1702/3609, 1703, 1756/4459, 1760/4877, 1760/4878, 1764/4875, 1770/3633 (partie) et 1774/2613, par les arrêtés du Conseil de gouvernement du 14 septembre 1989, ainsi que les immeubles sis au même lieu-dit, inscrits sous les numéros cadastraux 1719/4871, 1732/3616, 1741/3891, 1752/4338, 1752/4339, 1767/4874 et 1772/4343, par arrêté du Conseil de gouvernement du 21 décembre 1989.
- Les anciennes fortifications de la Ville d'Echternach:
 - a) Le mur de la tour du «Kack» (Kacker Burgmauer), depuis le mur de l'ancien service électrique jusqu'au chemin de fer, ainsi que les restes d'habitations accrochées au mur des deux côtés, le tout inscrit sous le numéro B 1333/2548 au cadastre de la commune d'Echternach;
 - b) la tour du mur des remparts «Schanzer Burgmauer», inscrite au cadastre de la commune sous le numéro B 1668;
 - c) le mur de l'enceinte au même endroit, de la place Hofstetter jusqu'à la tour, delà à la grange Campill;
 - d) les deux maisons adossées à la «Schanzer Burgmauer»: numéro 17, cadastre numéro B 1669/2295 et numéro 19, cadastre numéro B 1670/2296;
 - e) la tour «Hovelecker Burgmauer», inscrite au cadastre sous le numéro 1096;
 - f) le mur de la Mussgasse ou Hovelecker Burgmauer, du côté extérieur du vieux fossé et, du côté de la Mussgasse, avec les petites maisons adjacentes;
 - g) la tour «Mussgasse» ou «Hovelecker Burgmauer», numéro B 1000 du cadastre;
 - h) la tour «Ehrstrasse», numéro B 974 du cadastre. -Arrêté ministériel du 4 mars 1936.
- L'église SS. -Pierre et Paul d'Echternach et les terrains environnants, inscrits au cadastre de la commune d'Echternach, section B sous les numéros 1452/2480, 1452²/2481, 1453, 1454, 1455 et une partie du numéro 1433/4573. -Arrêté ministériel du 28 décembre 1961.
- Le parc d'Echternach. -Arrêté ministériel du 20 avril 1965.
- La chapelle Sainte-Croix à Echternach et les terrains environnants, inscrits au cadastre de la commune d'Echternach, section C de la Sainte-Croix, sous les numéros 23/94, 24/95, 25/96 et 27. -Arrêté ministériel du 27 mai 1963.
- La partie de l'ancienne voie de chemin de fer d'Echternach à Wasserbillig, sise à Echternach et délimitée du côté sud-est par le pont de la Sûre et côté nord-ouest par la prolongation en ligne droite de limite ouest de la propriété ayant pour numéro cadastral 168/1964. -Arrêté ministériel du 6 mars 1968.
- Le bâtiment dit «Denzelt» sis à Echternach au lieu-dit «Place du Marché», inscrit au cadastre de la commune d'Echternach, section B, sous le numéro 826. -Arrêté ministériel du 4 juin 1974.
- L'orgue installé dans l'église Ste-Marie, construit en 1845 par J. Bätz & Co aux Pays-Bas. -Arrêté ministériel du 11 décembre 2002.
- La façade, portes et fenêtres comprises de la maison 18, rue de la Montagne, inscrites au cadastre de la commune d'Echternach, section d'Echternach sous le numéro 1224/1600. -Arrêté ministériel du 4 août 1936.

Commune d'Eil:

C o l p a c h - B a s :

- L'église paroissiale de Colpach-Bas, avec son parvis et le cimetière attenant, inscrits au cadastre de la commune d'Eil, section C de Colpach-Bas, sous les numéros 63 et 64. -Arrêté du Conseil de gouvernement du 5 juillet 1991.
- Le mobilier de l'église de Colpach-Bas. -Arrêté ministériel du 26 juillet 1990.
- L'ancien presbytère de Colpach-Bas, sis 2, rue de l'église, inscrit au cadastre de la commune d'Eil, section D de Niedercolpach, sous le numéro 65/928. -Arrêté du Conseil de gouvernement du 27 mars 2003.
- Le domaine du château de Colpach-Bas, comprenant château avec bâtiments annexes, manège, jardins, parcs, prés et bois, inscrit au cadastre de la commune d'Eil, section D de Niedercolpach sous les numéros 20/944, 78/840, 13/838, 16/677, 82/810, 13/673, 138/681, 138/682, 206/683 et 9/671. Sont inclus dans le classement le mobilier faisant immeuble par destination ainsi que les statues et monuments installés sur les parcelles cadastrales pré-mentionnées. -Arrêté du Conseil de gouvernement du 14 octobre 2002.

Commune d'Ermsdorf:

E p p e l d o r f:

- L'église d'Eppeldorf avec son mobilier historique, inscrite au cadastre de la commune d'Ermsdorf, section D d'Eppeldorf, sous le numéro 67/2533. -Arrêté ministériel du 21 octobre 1968.

S t e g e m:

- Le chêne pédonculé sis sur la parcelle cadastrale numéro 901/1554, inscrite au cadastre de la commune d'Ermsdorf, section A de Stegem, au lieu-dit «beim Stracksmoor». -Arrêté du Conseil de gouvernement du 5 octobre 2001.

Commune d'Esch-sur-Alzette:

E s c h - s u r - A l z e t t e:

- L'immeuble dit «l'ancien casino des ARBED» et le parc attenant, inscrits au cadastre de la Ville d'Esch-sur-Alzette, section A de Esch-Nord, sous le numéro 1382/13843. -Arrêté du Conseil de gouvernement du 28 novembre 1986.

- L'église décanale St-Joseph, sise à Esch-sur-Alzette, rue de l'Eglise, inscrite au cadastre de la Ville d'Esch-sur-Alzette, section A d'Esch-sur-Alzette Nord, sous le numéro 727/12158. -Arrêté du Conseil de gouvernement du 27 juin 1997.

Commune d'Esch-sur-Sûre:

E s c h - s u r - S û r e:

- La porte cochère donnant accès à la cour de la maison Fleisch, rue Untergasse, à Esch-sur-Sûre, numéro cadastral 499/1992. -Arrêté ministériel du 14 août 1936.

- Le cimetière d'Esch-sur-Sûre avec sa chapelle, l'allée aux vieux tilleuls y conduisant et les terrains bordant cette allée sur la largeur du cimetière, inscrits au cadastre de la commune d'Esch-sur-Sûre, section unique d'Esch-sur-Sûre, sous les numéros 278, 277/1876, 266/1872, 266³/1874 et 272/1875. -Arrêté ministériel du 8 août 1955.

- L'orgue installé dans l'église paroissiale, construit en 1901 par les frères Muller de Reifferscheid. Arrêté ministériel du 7 décembre 2001.

Commune de Feulen:

F e u l e n:

- L'église paroissiale de Feulen et le cimetière y attenant, inscrits au cadastre de la commune de Feulen, section B, sous les numéros 140/1498 et 141/1499. -Arrêté ministériel du 28 décembre 1961.

Commune de Fischbach:

A n g e l s b e r g:

- Les immeubles faisant partie du site du château de Meysembourg, inscrits au cadastre de la commune de Fischbach, section E d'Angelsberg, sous les numéros 300/890, 300/891, 301/771, 307/1237, et 315/1088. -Arrêté du Conseil de Gouvernement du 27 juin 2008. (voir également commune de Larochette/section C de Meysembourg)

F i s c h b a c h:

- L'immeuble sis 2, rue du Moulin, inscrit au cadastre de la commune de Fischbach, section A de Fischbach, sous le numéro 102/947.- Arrêté du Conseil de Gouvernement du 15 juin 2007.

- Les immeubles sis 10, rue Grande-Duchesse Charlotte, inscrits au cadastre de la commune de Fischbach, section A de Fischbach, sous le numéro 82/939. -Arrêté du Conseil de Gouvernement du 21 novembre 2008.

Commune de Frisange:

F r i s a n g e:

- L'église paroissiale de Frisange avec son mobilier, inscrite au cadastre de la commune de Frisange, section B de Frisange sous le numéro 94. -Arrêté du Conseil de gouvernement du 31 octobre 2003.

Commune de Grevenmacher:

G r e v e n m a c h e r :

- Le terrain du site archéologique «Buergruëf» inscrit au cadastre de la Ville de Grevenmacher, section B des Bois, sous le numéro 1213/1217. -Arrêté du Conseil de gouvernement du 18 janvier 1991.
- La tour des anciennes fortifications, inscrite au cadastre de la commune de Grevenmacher, section A, sous le numéro 910/6267. -Arrêté du Conseil de gouvernement du 18 janvier 1985.
- L'immeuble sis 7, rue de Luxembourg, inscrit au cadastre de la commune de Grevenmacher, section A de Grevenmacher, sous les numéros 570, 566/1889 et 566/1890. -Arrêté du Conseil de Gouvernement du 21 décembre 2007.
- L'immeuble sis 17, Grand-Rue, inscrit au cadastre de la commune de Grevenmacher, section A de Grevenmacher, sous le numéro 623/306. -Arrêté du Conseil de Gouvernement du 21 novembre 2008.
- Les immeubles sis 34 et 36, Grand-Rue, inscrits au cadastre de la commune de Grevenmacher, section A de Grevenmacher, sous les numéros 727 et 726. -Arrêté du Conseil de Gouvernement du 21 novembre 2008.

Commune de Heffingen:

H e f f i n g e n :

- Le château-ferme avec annexes, terrains et pré attenants, sis aux lieux-dits «Steinborn» et «Poetzwies», inscrits au cadastre de la commune de Heffingen, section C de Steinborn, sous les numéros 297/2366, 297/2325 et 291/2298. - Arrêtés du Conseil de gouvernement du 13 juillet 1990.
- L'ancien presbytère avec place et jardin attenants, sis à Heffingen, 25, rue «am Duërf», inscrits au cadastre de la commune de Heffingen, section A de Heffingen, sous les numéros 394 et 395. -Arrêté du Conseil de gouvernement du 3 mars 1989.

Commune de Heiderscheid:

H e i d e r s c h e i d :

- Les immeubles sis am Kiirfechtswëe et 8, an der Gaass, inscrits au cadastre de la commune de Heiderscheid, section C de Heiderscheid, sous les numéros 157/3724 et 157/3725. -Arrêté du Conseil de Gouvernement du 26 septembre 2008.

F o n d d e H e i d e r s c h e i d :

- La chapelle inscrite au cadastre de la commune de Heiderscheid, section C de Heiderscheid, sous le numéro 571/2976. -Arrêté du Conseil de gouvernement du 5 juillet 1991.

Commune de Heinerscheid:

L i e l e r :

- L'église de Lieler et le cimetière y attendant, inscrits au cadastre de la commune de Heinerscheid, section A de Lieler, sous le numéro 1320/3740. -Arrêté ministériel du 31 juillet 1968.

Commune de Hesperange:

F e n t a n g e :

- La maison d'habitation du moulin de Fentange sise 125, rue de Bettembourg, avec le bâtiment agricole et le jardin adjacents, inscrits au cadastre de la commune de Hesperange, section D de Fentange sous les numéros 872/2836, 872/2835 et 874. -Arrêté du Conseil de Gouvernement du 27 juin 2008.

H e s p e r a n g e :

- La maison et le jardin attendant sis 371, route de Thionville, inscrits au cadastre de la commune de Hesperange, section A de Hesperange sous le numéro 87/5398. -Arrêté du Conseil de Gouvernement du 26 septembre 2008.

I t z i g :

- Le mobilier de l'église d'Itzig, notamment le maître-autel, les stalles du chœur, les deux autels latéraux, la chaire de vérité ainsi que les deux confessionnaux placés dans la partie inférieure de la nef. -Arrêté ministériel du 5 novembre 2002.

Commune de Junglinster:**Bourglinster:**

- Le château de Bourglinster et son site, inscrits au cadastre de la commune de Junglinster, section D de Bourglinster, sous les numéros 231/2352 et 256/2354. -Arrêté ministériel du 26 octobre 1982.
- L'immeuble sis à Bourglinster 2, rue de Gonderange, comprenant maison, jardin et place, inscrit au cadastre de la commune de Junglinster, section JD de Bourglinster, sous le numéro 200/2545. -Arrêté du Conseil de gouvernement du 5 octobre 2001.
- L'immeuble sis 9, rue d'Imbringen, inscrit au cadastre de la commune de Junglinster, section JD de Bourglinster, sous le numéro 272/1418. -Arrêté du Conseil de Gouvernement du 26 octobre 2007.

Eschweiler:

- L'immeuble avec maisons et places, sis à Eschweiler 2, rue de l'École, inscrit au cadastre de la commune de Junglinster, ancienne commune de Rodembourg, section RC d'Eschweiler, sous le numéro 562/1317. La parcelle cadastrale 563/1318, sise en ces mêmes lieux, est comprise dans la mesure de classement, afin de former périmètre de protection, pour la partie longeant, sur une largeur de cinq mètres, la limite commune avec la parcelle cadastrale numéro 562/1317 prédéfinie. -Arrêté du Conseil de gouvernement du 5 octobre 2001.

Junglinster:

- L'église paroissiale de Junglinster et l'ancien cimetière y attenant, inscrits au cadastre de la commune de Junglinster, section B, sous les numéros 2102 et 2103. -Arrêté ministériel du 28 décembre 1961.
- L'orgue installé dans l'église paroissiale. -Arrêté ministériel du 5 mars 2004.

Rodenbourg:

- Les immeubles de l'ancien presbytère sis 7, rue d'Eschweiler, inscrits au cadastre de la commune de Junglinster, section RA de Rodembourg, sous le numéro 6/1323. -Arrêté du Conseil de Gouvernement du 11 juillet 2008.

Commune de Kehlen:**Kehlen:**

- Les immeubles sis 1, rue de Schoenberg, inscrits au cadastre de la commune de Kehlen, section A de Kehlen, sous les numéros 1907/5404, 1909/3038 et 1906/1917. - Arrêté du Conseil de Gouvernement du 26 octobre 2007.

Keispelt:

- Les immeubles sis 17, rue Pierre Dupong, inscrits au cadastre de la commune de Kehlen, section E de Keispelt et Meispelt, sous le numéro 292. -Arrêté du Conseil de Gouvernement du 26 septembre 2008.

Commune de Koerich:**Koerich:**

- L'église de Koerich, inscrite au cadastre de la commune de Koerich, section A, sous le numéro 360. -Arrêté ministériel du 31 juillet 1968.
- Les ruines du château de Koerich, inscrites au cadastre de la commune de Koerich, section chef-lieu sous le numéro 395/3260. -Arrêté ministériel du 22 novembre 1938.

Commune de Kiischpelt:**Kautenbach:**

- L'immeuble dit «Schüttbourg», sis à Kautenbach au lieu-dit «bei dem Schiebourger Schloss», y compris les parcelles de terrains environnants afin de former périmètre de protection, inscrit au cadastre de l'ancienne commune de Kautenbach, section C de Kautenbach, sous les numéros 9/2, 9/3, 9/767, 10, 11 et 12. -Arrêté du Conseil de gouvernement du 26 octobre 2001.

L e l l i n g e n :

- Les immeubles sis 4, bei Hencksebreck, inscrits au cadastre de la commune de Kiischpelt, section WC de Lellingen, sous le numéro 204. -Arrêté du Conseil de Gouvernement du 6 mars 2009.

P i n t s c h :

- L'église et l'ancien cimetière, inscrits au cadastre de l'ancienne commune de Wilwerwiltz, section B de Pintsch, sous les numéros 48/437 et 49/438. -Arrêté ministériel du 6 mai 1980.
- L'orgue installé dans l'église paroissiale de Pintsch. - Arrêté ministériel du 7 décembre 2001.

Commune du Lac de la Haute-Sûre:**B a v i g n e :**

- L'église de Bavigne et le cimetière y attenant, inscrits au cadastre de l'ancienne commune de Mecher, sous les numéros 293/1348 et 294. -Arrêté ministériel du 28 décembre 1961.

K a u n d o r f :

- L'ancien refuge habité par des réfractaires luxembourgeois pendant l'occupation nazie, sis au lieu-dit «Runtschelt», partie de la parcelle inscrite au cadastre de l'ancienne commune de Mecher, section A de Kaundorf, sous le numéro 1406/2384. - Arrêté du Conseil de gouvernement du 2 décembre 1988.

M e c h e r :

- L'ancien presbytère avec le jardin attenant, inscrit au cadastre de la commune du Lac de la Haute-Sûre, section MC de Mecher, sous le numéro 442/1903. -Arrêté du Conseil de Gouvernement du 21 décembre 2007.

Commune de Larochette:**L a r o c h e t t e :**

- Les immeubles sis 17, rue de Medernach (maison d'habitation avec le parc attenant et le barrage de l'ancien moulin), inscrits au cadastre de la commune de Larochette, section A de Larochette, sous le numéro 220/2308. -Arrêté du Conseil de Gouvernement du 21 décembre 2007.

M e y s e m b o u r g :

- Château de Meysembourg avec dépendances et parc paysager, inscrits au cadastre de la commune de Larochette, section C de Meysembourg sous les numéros 393/700, 393/1009, 393/1087, 395/751, 399/159, 396/1088, 401/753, 401/1077, 435/757, 418/756, 452/760, 459/1086, 339/1076, 352, 461/764, 833/1035, 834/793, 834/794, 543/1063, 543/1079, 514/1037, 326/1070, 328, 1/744, 543/1081, 479/1080, 915/1084, 915/1085, 856/1082, 856/1083, 882/1055, 830/992, 832/990 et 873/993. -Arrêté du Conseil de Gouvernement du 7 mars 2008. (voir également commune de Fischbach/section E d'Angelsberg)

Commune de Lenningen:**L e n n i n g e n :**

- L'église paroissiale de Lenningen, sise à Lenningen, inscrite au cadastre de la commune de Lenningen, section D de Lenningen, sous le numéro 295. Sont également classés comme monument national, afin de former le périmètre de protection de l'église classée, les parcelles inscrites au cadastre de la commune de Lenningen, section D de Lenningen, sous les numéros 294, 296 et 297. Les monuments funéraires sis sur la parcelle numéro 294 sont expressément exclus de la mesure de protection. -Arrêté du Conseil de gouvernement du 26 juillet 1997.

Commune de Lorentzweiler:**L o r e n t z w e i l e r :**

- La croix et la chapelle qui l'abrite, sises au numéro 26, rue Saint-Laurent, inscrites au cadastre de la commune de Lorentzweiler, section A de Lorentzweiler, sous le numéro 151/1807. -Arrêté du Conseil de Gouvernement du 6 mars 2009.

Commune de Luxembourg:

Bonnevoie:

- Les deux anciennes remises à locomotives dites «rotondes» sises au lieu-dit «Gare de Luxembourg», inscrites au cadastre de la Ville de Luxembourg, ancienne commune de Hollerich, section B de Bonnevoie, sous les numéros 604/1073 et 604/1199. -Arrêté du Conseil de gouvernement du 18 janvier 1991.

Clausen:

- L'immeuble, comprenant maison et place, sis 9, allée Pierre-de-Mansfeld à Luxembourg Clausen, inscrit au cadastre de la Ville de Luxembourg, section A de Clausen, sous le numéro 15/1052. -Arrêté du Conseil de gouvernement du 31 octobre 2003.

- L'immeuble sis 1, rue Jules Wilhelm, inscrit au cadastre de la commune de Luxembourg, section LA de Clausen, sous le numéro 21/888. -Arrêté du Conseil de Gouvernement du 14 octobre 2005.

Dommeldange:

- Les quatre hêtres monumentaux faisant partie de la parcelle cadastrale inscrite au cadastre de l'ancienne commune d'Eich, section D de Dommeldange, sous le numéro 839/2768, à l'adresse 30, rue Vandermeulen. -Arrêté du Conseil de gouvernement du 3 avril 1992.

Grund:

- L'église Saint-Jean de Luxembourg-Grund, inscrite au cadastre de la commune de Luxembourg, section C, sous le numéro 145 (lieu-dit rue Munster). -Arrêté ministériel du 23 avril 1953.

- La chapelle Saint-Quirin de Luxembourg-Grund, inscrite au cadastre de la commune de Luxembourg, section D, de la Basse-Pétrusse, sous le numéro 45/144. -Arrêté ministériel du 27 mai 1963.

- L'ancien hospice Saint-Jean et l'ancienne abbaye Neumünster - et les immeubles attenants inscrits au cadastre de la Ville de Luxembourg, section C de Grund, sous les numéros 142 (25, rue Munster), 146/371 (24, rue Munster), 147/190 (jardin), 143 (place), 144 (jardin), 146/370 (place), 149 (place) et 149/2 (place). -Arrêté du Conseil de gouvernement du 15 janvier 1988.

- Les immeubles de la rue Saint-Ulric à Luxembourg-Grund, situés du côté de l'Alzette, inscrits au cadastre de la Ville de Luxembourg, section C de Grund, sous les numéros 31/215 (écluse, rue Saint-Ulric), 35/308 (39, rue Saint-Ulric), 38/339 (jardin, rue Saint-Ulric), 267 (9, rue Saint-Ulric), 268 (11, rue Saint-Ulric), 269 (11a-13, rue Saint-Ulric), 273/171 (15-15a, rue Saint-Ulric) et 275/6 (21, rue Saint-Ulric). -Arrêté du Conseil de gouvernement du 28 juillet 1989.

- L'immeuble sis rue Saint-Ulric à Luxembourg-Grund, inscrit au cadastre de la Ville de Luxembourg, section C de Grund, sous le numéro 276/25 (276/401 + 276/402) (23a, rue Saint-Ulric). -Arrêté du Conseil de gouvernement du 27 octobre 1989.

- Les immeubles sis rue Saint-Ulric, du côté de l'Alzette, inscrits au cadastre de la Ville de Luxembourg, section C de Grund, sous les numéros 32/349 (27, rue Saint-Ulric), 34/350 (29, rue Saint-Ulric), 34/351 (31, rue Saint-Ulric), 35 (35, rue Saint-Ulric), 35/307 (37, rue Saint-Ulric), 36/99 (33, rue Saint-Ulric), 37/338 (jardin 33, rue Saint-Ulric), 259, 260/142, 261, 262, 263, 264, 265 (259/409), 266 (1-7, rue Saint-Ulric), 274/134 (17-19, rue Saint-Ulric) et 277/98 (25, rue Saint-Ulric). -Arrêté du Conseil de gouvernement du 12 janvier 1990.

- Les immeubles de la rue Plaetis et ceux de la rue Sosthène Weis, qui touche à la rue Plaetis, inscrits au cadastre de la Ville de Luxembourg, section C de Grund, sous les numéros 59/107 (jardin, rue Sosthène Weis), 60 (4, rue Sosthène Weis), 61 (2, rue Sosthène Weis), 63/207 (7, rue Sosthène Weis), 85/362 (place, rue Sosthène Weis), 89/302 (jardin, rue Sosthène Weis), 111/330 (15, rue Plaetis) et 113/139 (17, rue Plaetis). -Arrêté du Conseil de gouvernement du 28 juillet 1989.

- L'orgue installé dans l'église paroissiale de Luxembourg-Grund. -Arrêté ministériel du 7 décembre 2001.

Hollerich:

- L'ancienne gare de Hollerich, inscrite au cadastre de la Ville de Luxembourg, section A de Hollerich, sous le numéro 47 2/7146. -Arrêté du Conseil de gouvernement du 16 octobre 1987.

- L'immeuble sis 60, route d'Esch, inscrit au cadastre de la Ville de Luxembourg, section HoA de Hollerich, sous le numéro 59/4098. -Arrêté du Conseil de Gouvernement du 12 mars 2004.

- L'immeuble sis 62, route d'Esch, inscrit au cadastre de la Ville de Luxembourg, section HoA de Hollerich, sous le numéro 59/4097. -Arrêté du Conseil de Gouvernement du 7 mai 2004.

-L'immeuble sis 64, route d'Esch, inscrit au cadastre de la Ville de Luxembourg, section HoA de Hollerich, sous le numéro 59/4096. -Arrêté du Conseil de Gouvernement du 7 mai 2004.

K i r c h b e r g:

- Le groupe électrogène Klöckner-Humboldt-Deutz AG numéro 48600, entreposé dans une salle de l'ancien Institut Supérieur de Technologie. -Arrêté ministériel du 15 mars 2004.

L u x e m b o u r g - G a r e:

- Le bâtiment de la Gare centrale, sis sur une partie de la parcelle inscrite au cadastre de l'ancienne commune de Hollerich, section B de Bonnevoie, sous le numéro 604/9174. -Arrêté du Conseil de gouvernement du 13 janvier 1989.
- Le bâtiment dit «Villa Pauly» avec place attenante, sis 57, boulevard de la Pétrusse, inscrit au cadastre de la Ville de Luxembourg, section A de Hollerich, sous le numéro 315/4113. -Arrêté du Conseil de gouvernement du 11 août 1989.
- Le bâtiment dit «Villa Clivio» sis 17, rue Goethe, inscrit au cadastre de l'ancienne commune de Hollerich, sous le numéro 349/5912. -Arrêté du Conseil de gouvernement du 13 janvier 1989.
- L'autorail double immatriculé Z 208/218, construit en 1956 par West-Waggon Köln-Deutz, disposant de 2 moteurs diesel Deutz A 12 L 614. -Arrêté ministériel du 29 juin 2000.
- La locomotive diesel-électrique 1604 de la Société Nationale des Chemins de Fer Luxembourgeois. -Arrêté du 3 mars 1988.
- Les voitures Wegman B-22-40 411, B-22-40 452, B-22-40 461, ABD-81-40 486, ABD-81-40 491, ABD-81-40 494, BR 84-40-457 et D 92-40 002, entreposées auprès de la Société Nationale des Chemins de Fer Luxembourgeois. - Arrêté ministériel du 15 décembre 2005.

L u x e m b o u r g - V i l l e:

- La tour située dans l'arrière cour et la tourelle intégrée dans la façade postérieure de l'immeuble 3, Grand-Rue, inscrit au cadastre de la Ville de Luxembourg, section F de la Ville-Haute, sous le numéro 298. -Arrêté du Conseil de gouvernement du 28 juillet 1989.
- Le bâtiment avec la place attenante sis 23, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, inscrit au cadastre de l'ancienne commune de Hollerich, section E de Merl-Sud, sous le numéro 884/1610. -Arrêté du Conseil de gouvernement du 10 novembre 1989.
- L'immeuble sis 30, avenue Monterey, inscrit au cadastre de la Ville de Luxembourg, section F de la Ville-Haute, sous le numéro 713/1565. -Arrêté du Conseil de gouvernement du 25 mars 1988.
- Le hêtre pourpre et le fonds dans lequel il est implanté, situés dans la cour des immeubles sis 20-22, rue du Saint-Esprit, inscrits au cadastre de la Ville de Luxembourg, section F de la Ville-Haute, sous les numéros 651/2041, 651/2042 et 651/2043. -Arrêté du Conseil de gouvernement du 15 décembre 1989.
- Les immeubles dits «Clinique Saint-Joseph» avec dépendances, sis 3, rue Sigefroi, inscrits au cadastre de la Ville de Luxembourg, section F de la Ville-Haute, sous les numéros 348, 349 et 351/1852. -Arrêté du Conseil de gouvernement du 10 novembre 1989.
- L'immeuble sis 10 - 8 - 6, rue Sigefroi inscrit au cadastre de la Ville de Luxembourg, section F de la Ville-Haute, sous le numéro 559/640 (561/2428). -Arrêté du Conseil de gouvernement du 3 mars 1989.
- L'immeuble dite «Maison de Cassal», situé à Luxembourg, rue Large, inscrit au cadastre de la Ville de Luxembourg, section F de la Ville-Haute, sous le numéro 663/1938. -Arrêté ministériel du 1^{er} août 1940.
- L'église Saint-Michel, inscrite au cadastre de la Ville de Luxembourg, section F de la Ville-Haute, sous le numéro 540/1074. -Arrêté ministériel du 27 mai 1963.
- L'ancien Athénée, inscrit au cadastre de la Ville de Luxembourg, section F de la Ville-Haute, sous le numéro 500/2249. -Arrêté ministériel du 13 octobre 1964.
- La maison avec cour et jardin, sise 12, rue du St-Esprit, inscrite au cadastre de la Ville de Luxembourg, section F de la Ville-Haute, sous le numéro 648. -Arrêté ministériel du 2 septembre 1977.
- Le Monument du Souvenir, dénommé «Gëlle Fra», situé sur la place de la Constitution. -Arrêté du Conseil de gouvernement du 8 mars 2002.
- L'orgue installé dans l'église St-Michel à Luxembourg. -Arrêté ministériel du 11 décembre 2002.
- L'immeuble sis coin rue Aldringen/rue des Bains, inscrit au cadastre de la Ville de Luxembourg, section LF de la Ville Haute, sous le numéro 103/756. -Arrêté du Conseil de Gouvernement du 15 juin 2007.
- Le «Codex Mariendalensis». -Arrêté du Conseil de Gouvernement du 27 juin 2008.

M e r l:

- Le mobilier baroque de la partie ancienne de l'église paroissiale. -Arrêté du 19 janvier 1990.
- L'immeuble sis 273, route de Longwy, inscrit au cadastre de la Ville de Luxembourg, section HoE de Merl-Sud sous le numéro 768/5371. -Arrêté du Conseil de Gouvernement du 18 mai 2007.

P f a f f e n t h a l :

- L'orgue installé dans l'église de l'Hospice civil de Pfaffenthal. -Arrêté ministériel du 11 décembre 2002.

S c h e i d h o f :

- Le châtaignier remarquable sis à Scheidhof, implanté sur la parcelle cadastrale inscrite au cadastre de la Ville de Luxembourg, ancienne commune de Hamm, section HaA de Hamm, sous le numéro 641/1242, au lieu-dit «Scheidhof».
- Arrêté du Conseil de gouvernement du 16 mai 2002.

Commune de Manternach:

M a n t e r n a c h :

- Les immeubles et parcelles sis 10, Syrdallstrooss, inscrits au cadastre de la commune de Manternach, section B de Manternach, sous les numéros 65/2748, 67/2749 et 72/2750. -Arrêté du Conseil de Gouvernement du 15 juin 2007.

Commune de Medernach:

M e d e r n a c h :

- Le bâtiment scolaire, inscrit au cadastre de la commune de Medernach, section A de Medernach, sous le numéro 151/3902. Le terrain faisant partie de la parcelle cadastrale préqualifiée est classé en qualité de périmètre de protection. -Arrêté du Conseil de Gouvernement du 7 mai 2004.
- L'église paroissiale avec son mobilier historique, inscrite au cadastre de la commune de Medernach, section A de Medernach, sous le numéro 145/1488. Le terrain faisant partie de la parcelle cadastrale 144/1487 est classé en qualité de périmètre de protection. -Arrêté du Conseil de Gouvernement du 7 mai 2004.

Commune de Mersch:

M e r s c h :

- Le bâtiment dit «Maison Servais» avec la place et le jardin attenant, sis 2, rue Servais, inscrit au cadastre de la commune de Mersch, section G de Mersch, sous les numéros 736/4056 et 735/3277. -Arrêté du Conseil de gouvernement du 16 mars 1990.
- La place avec substructions romaines, sise à Mersch, au lieu-dit «Op Mies», faisant partie des parcelles numéros 630/3838 et 638/4043, inscrites au cadastre de la commune de Mersch, section G de Mersch. -Arrêté ministériel du 29 octobre 1969.
- L'immeuble dit «Maison Mayrisch» avec place et jardin, sis 11, rue Nicolas Welter, inscrit au cadastre de la commune de Mersch, section G de Mersch, sous le numéro 319/3816. -Arrêté ministériel du 30 janvier 1979.
- Le château de Mersch avec tout ce qui l'entoure, inscrit au cadastre de la commune de Mersch, section G de Mersch, sous les numéros 390/3532, 390/2049, 391/2052, 392 et 392/2051. -Arrêté ministériel du 17 mars 1980.

P e t t i n g e n :

- Les ruines du château de Pettingen, inscrites au cadastre de la commune de Mersch, section B de Pettingen, sous le numéro 21. -Arrêté ministériel du 20 janvier 1939.

R e c k a n g e :

- L'immeuble sis 54, rue Principale, inscrit au cadastre de la commune de Mersch, section F de Reckange, sous le numéro 407/3286. -Arrêté du Conseil de Gouvernement du 22 avril 2005.

Commune de Mompach:

M o m p a c h :

- L'ancienne ferme sise 28, lewescht Strooss, inscrite au cadastre de la commune de Mompach, section B de Mompach sous le numéro 252/1831. -Arrêté du Conseil de Gouvernement du 12 octobre 2007.

Commune de Mondercange:

M o n d e r c a n g e :

- L'église de Mondercange et le cimetière qui l'entoure, inscrits au cadastre de la commune de Mondercange, section B, sous les numéros 303 et 304. -Arrêté ministériel du 31 juillet 1968.

Commune de Munshausen:

M u n s h a u s e n :

- L'église Saint-Hubert de Munshausen et le cimetière y attenant, inscrits au cadastre de la commune de Munshausen, section B, sous les numéros 704/1867 et 705. -Arrêté ministériel du 28 décembre 1961.

Commune de Niederanven:

H o s t e r t :

- La chapelle du cimetière de Hostert, faisant partie de la parcelle numéro 1498/2068 du cadastre de la commune de Niederanven, section de Hostert. - Arrêté ministériel du 27 décembre 1976.

N i e d e r a n v e n :

- Les parcelles de la forêt domaniale, inscrites au cadastre de la commune de Niederanven section E, sous les numéros suivants: 1,210, 214/253, 214/254, 215/255, 215/256, 215/257, 215/251, 215/259, 215/260, 215/261, 215/262, 214/394, 3/101, 3/102, 3/103, 32/105, 32/106, 32/107, 34, 35, 4/369, 4/2, 4/3, 4/4, 4/441, 4/2632, 4/264, 5, 6/137, 6/138, 6/142, 6/143, 6/144, 6/312, 6/338, 8/267, 8/315, 92/269, 92/316, 93/119, 93/408, 122/183, 122/184, 123/185, et section C, sous les numéros suivants: 1362/3238 (1362/5206). -Arrêté ministériel du 29 avril 1966.

- L'allée des marronniers bordant la route nationale RN1 à Niederanven, dans toute son étendue. -Arrêté ministériel du 8 avril 1966.

Commune de Nommern:

C r u c h t e n :

- Les immeubles du Buurghaff, inscrits au cadastre de la commune de Nommern, section D de Cruchten, sous les numéros 704/2361 et 704/2362. -Arrêté du Conseil de Gouvernement du 6 mars 2009.

N o m m e r n :

- Les parcelles inscrites au cadastre de la commune de Nommern, section A de Nommern, sous les numéros 816/148, 816/149, 816/150, 816/151, 816/1581, 817/153, 818/960, 818/961, 818/962, 818/963, 819/157, 819/1105 et 816/959. -Arrêté ministériel du 20 novembre 1972.

Commune de Pétange:

P é t a n g e :

- Les terrains du site archéologique du Titelberg, inscrits au cadastre de la commune de Pétange, section B de Lamadelaine, sous les numéros 285/1697, 286, 287/3612, 334/2154, 403 et 522. -Arrêté du Conseil de gouvernement du 28 juillet 1989.

- Les terrains du site archéologique du Titelberg, inscrits au cadastre de la commune de Pétange, section B de Lamadelaine, sous les numéros 301/1715, 301/1824, 306/1717, 307/1826, 308/2096, 309/1827, 311/378, 312/1830, 313, 314, 315, 322/1965, 326/1610, 326/1611, 327/1750, 336/2145, 337, 339, 340/1720, 349/2147, 351/1789, 359, 361/563, 363/2115, 363/2150, 366/2874, 367/223, 392/2875, 408/27, 408/28, 411/228, 411/229, 413, 414, 415, 418/1752, 439/2029, 440 et 441/2030. -Arrêté ministériel du 18 mai 1982.

R o d a n g e :

- Les deux anciennes locomotives minières LME-2T10-G2 et LME-2C13-K II du parc industriel et ferroviaire à Fond de Gras. - Arrêté du 29 mars 1989.

Commune de Préizerdaul:

P l a t e n:

- La ferme sise 7, rue du Pont, inscrite au cadastre de la commune de Préizerdaul, section A de Bettborn, sous le numéro 636/2580. -Arrêté du Conseil de Gouvernement du 21 décembre 2007.

Commune de Putscheid:

N a c h t m a n d e r s c h e i d:

- Le tilleul sis sur la limite séparant les parcelles inscrites au cadastre de la commune de Putscheid, section E de Nachtmanderscheid, sous les numéros 22/863 et 25/844. -Arrêté du Conseil de gouvernement du 23 mars 1990.

P u t s c h e i d:

- Le tilleul sis sur la limite séparant les parcelles inscrites au cadastre de la commune de Putscheid, section B de Putscheid, sous les numéros 20/490 et 9/1. -Arrêté du Conseil de gouvernement du 23 mars 1990.

S t o l z e m b o u r g:

- L'ancien château fort de Stolzenbourg, inscrit au cadastre de la commune de Putscheid, section C de Stolzenbourg, sous le numéro 97/1710, sis au lieu-dit «Burgknapp», sont inclus dans le classement comme monument national, afin de former périmètre de protection, toute la parcelle cadastrale prénommée ainsi que la parcelle inscrite sous le numéro 96/1950, sise au même lieu-dit. -Arrêté du Conseil de gouvernement du 26 octobre 2001.

Commune de Redange/Attert:

L a n n e n:

- L'église de Lannen, inscrite au cadastre de la commune de Redange/Attert, section A de Lannen, sous le numéro 47/826. -Arrêté ministériel du 31 juillet 1968.

- La tour de l'église de Lannen, inscrite au cadastre de la commune de Redange/Attert, section A de Lannen, faisant partie du numéro 47/826. -Arrêté ministériel du 27 mai 1963.

O s p e r n:

- L'église d'Ospern, inscrite au cadastre de la commune de Redange/Attert, section C d'Ospern, sous le numéro 243/2662. -Arrêté ministériel du 31 juillet 1968.

R e d a n g e:

- L'allée de tilleuls sise à Redange, section D de Redange/Attert, au lieu-dit «Oben den Garten». -Arrêté du Conseil de gouvernement du 23 novembre 1990.

Commune de Remich:

R e m i c h:

- L'église décanale avec la place attenante, inscrite au cadastre de la Ville de Remich, section B de Remich, sous le numéro 853/5796. -Arrêté du Conseil de gouvernement du 28 juillet 1989.

Commune de Roeser:

P e p p a n g e:

- Le couvent sis 3, rue St-Benoît, inscrit au cadastre de la commune de Roeser, section D de Peppange, sous le numéro 533/1157. -Arrêté du Conseil de Gouvernement du 12 octobre 2007.

Commune de Rosport:

G i r s t:

- La chapelle de Notre-Dame de Girst (Girsterklaus), inscrite au cadastre de la commune de Rosport, section C de Hinkel, sous les numéros 698/748, 699, 700, 701 et 702/1374. -Arrêté ministériel du 20 janvier 1939.

Commune de Rumelange:

R u m e l a n g e:

- L'ancien bâtiment d'exploitation minière Le Gallais-Metz sis sur une partie de la parcelle inscrite au cadastre de la Ville de Rumelange, section unique de Rumelange, sous le numéro 134/556. -Arrêté du Conseil de gouvernement du 9 février 1990.

- Les anciens fours à chaux des anciennes minières Berens avec leur site, sis au lieu-dit «Kirchbiérg», sur une partie de la parcelle inscrite au cadastre de la Ville de Rumelange, sous le numéro 388/590. -Arrêté du Conseil de gouvernement du 2 décembre 1988.

Commune de Saeul:

S a e u l:

- L'église de Saeul avec la place qui l'entoure, inscrite au cadastre de la commune de Saeul, section C, sous le numéro 851/2949. -Arrêté ministériel du 31 juillet 1968.

Commune de Sandweiler:

F i n d e l:

- L'avion KLEMM 25, immatriculé LX-MAF. - Arrêté ministériel du 11 février 2003.

S a n d w e i l e r:

- La ferme dite «Birelerhof» inscrite au cadastre de la commune de Sandweiler, section B des fermes, sous le numéro 558/2624. Le classement concerne essentiellement les bâtisses ; les terrains appartenant à la parcelle cadastrale sont classés pour former périmètre de protection. -Arrêté du Conseil de gouvernement du 7 décembre 2001.

Commune de Sanem:

S a n e m:

- Le château de Sanem avec la chapelle et le parc qui l'entoure, inscrit au cadastre de la commune de Sanem, section A de Sanem, sous le numéro 2122/3335. -Arrêté ministériel du 8 mars 1971.

- Les groupements de saules têtards, situés aux lieux-dits «im Brill» et «in Scherleck», sur les parcelles inscrites au cadastre de la commune de Sanem, section A de Sanem, sous les numéros 3009/4401 et 2931/4398. -Arrêté du Conseil de Gouvernement du 18 mai 2007.

S o l e u v r e:

- Les groupements de saules têtards situés au lieu-dit «Scheierhaff», sur la parcelle inscrite au cadastre de la commune de Sanem, section B de Soleuvre, sous le numéro 219/7169. -Arrêté du Conseil de Gouvernement du 18 mai 2007.

Z o l w e r k n a p p (S o l e u v r e):

- Les parcelles inscrites au cadastre de la commune de Sanem, section B de Soleuvre, sous les numéros 749/5973, 748/1968, 749/1969 et 749/2. -Arrêté ministériel du 8 décembre 1982.

Commune de Schengen:

R e m e r s c h e n:

- L'allée des poiriers sise sur le chemin vicinal entre Remerschen et Elvange. -Arrêté du Conseil de gouvernement du 28 juillet 1989.

Commune de Schifflange:

S c h i f f l a n g e:

- L'ancien presbytère sis 6, rue E. Heynen, inscrit au cadastre de la commune de Schifflange, section A de Schifflange, sous le numéro 3244/8641. -Arrêté du Conseil de Gouvernement du 11 juillet 2008.

Commune de Schuttrange:

S c h u t t r a n g e:

- La figurine romaine encastrée dans la façade de la grange faisant partie de la ferme sise 18, rue du Village à Schuttrange, inscrite au cadastre de la commune de Schuttrange, section A de Schuttrange, sous le numéro 208/3735. -Arrêté du Conseil de gouvernement du 20 décembre 2002.

Commune de Septfontaines:

S e p t f o n t a i n e s:

- Les ruines du château de Septfontaines, dans toute leur étendue, inscrites au cadastre de la commune de Septfontaines, section C de Septfontaines, sous le numéro 405. -Arrêté ministériel du 2 décembre 1937.

- L'église de Septfontaines et le cimetière y attenant, inscrits au cadastre de la commune de Septfontaines, section C de Septfontaines, sous les numéros 236 et 237. -Arrêté ministériel du 28 décembre 1961.

- Le ponceau dit «Geessebréck» sur la rivière Eisch sis entre les deux parcelles inscrites au cadastre de la commune de Septfontaines, section C de Septfontaines, sous les numéros 28/1690 et 29/2716. -Arrêté du Conseil de gouvernement du 15 juin 1984.

Commune de Steinfort:

H a g e n:

- L'ancienne baraque du camp de concentration de Hinzert, sise au lieu-dit «auf Rengscheid» sur une partie des parcelles inscrites au cadastre de la commune de Steinfort, section B de Hagen, sous les numéros 2178/3658 et 2179/3659. -Arrêté du Conseil de gouvernement du 28 octobre 1988.

Commune de Tandel:

B r a n d e n b o u r g:

- Les ruines du château de Brandenburg, dans toute leur étendue, numéro 85/10 du cadastre de la section B de Brandenburg, ancienne commune de Bastendorf. -Arrêté ministériel du 15 avril 1936

B e t t e l:

- Les immeubles sis 2, Am Haff, inscrits au cadastre de la commune de Tandel, section FD de Bettel, sous le numéro 474/1862. -Arrêté du Conseil de Gouvernement du 26 septembre 2008.

- Les immeubles sis 30, Kierchestrooss, inscrits au cadastre de la commune de Tandel, section FD de Bettel, sous le numéro 480/1. -Arrêté du Conseil de Gouvernement du 26 septembre 2008.

- Les immeubles sis 32, Kierchestrooss, inscrits au cadastre de la commune de Tandel, section FD de Bettel, sous le numéro 481/1836. -Arrêté du Conseil de Gouvernement du 11 janvier 2008.

L o n g s d o r f:

- La chapelle et l'ermitage de Longsdorf, inscrite au cadastre de l'ancienne commune de Fohren, section C, sous les numéros 162, 163 et 165. -Arrêté ministériel du 16 février 1939.

Commune de Troisvierges:

B a s b e l l a i n:

- L'église avec le cimetière et la place attenants, sise au lieu-dit «Basbellain», inscrite au cadastre de la commune de Troisvierges, section G de Basbellain, sous les numéros 22/719, 23/720, 24/721. -Arrêté du Conseil de gouvernement du 31 mai 1991.

- Le bâtiment sis au lieu-dit «Basbellain», inscrit au cadastre de la commune de Troisvierges, section G de Basbellain, sous le numéro 25. -Arrêté du Conseil de gouvernement du 15 mars 1991.

Troisvierges:

- L'église et le presbytère de Troisvierges et les places et jardins attenants, inscrits au cadastre de la commune de Troisvierges, section F, sous les numéros 1051/3712, 1052/3712² et 1053/648. -Arrêté ministériel du 27 mai 1963.
- L'orgue de l'église paroissiale. -Arrêté du 15 décembre 1989.

Commune de Tuntange:

Ansembourg:

- Le nouveau château d'Ansembourg et les jardins attenants, inscrits au cadastre de la commune de Tuntange, section C d'Ansembourg, sous les numéros 106/317 et 105/501. -Arrêté du Conseil de gouvernement du 18 mars 1988.
- L'ancienne maison de métayer, sise à proximité du nouveau château d'Ansembourg, inscrite au cadastre de la commune de Tuntange, section C d'Ansembourg, sous le numéro 112/222. -Arrêté du Conseil de gouvernement du 1^{er} juillet 1988.
- L'allée des tilleuls et des marronniers, sise au lieu-dit «Unter der Hoehl» sur les bords de la route de Septfontaines à Mersch (CR 105). -Arrêté du Conseil de gouvernement du 1^{er} juillet 1988.
- L'ensemble immobilier formé par la chapelle, l'escalier monumental y menant, l'ancienne école avec l'habitation du vicaire sis à Ansembourg, inscrit au cadastre de la commune de Tuntange, section C d'Ansembourg, sous les numéros 123, 124 et 125, au lieu-dit «Ansembourg»; -Arrêté du Conseil de gouvernement du 22 juin 2000.
- Le ponceau enjambant la rivière Eisch à Ansembourg, faisant partie de la parcelle cadastrale inscrite au cadastre de la commune de Tuntange, Section C d'Ansembourg, sous le numéro 85/498, au lieu-dit «Weschpesch»; -Arrêté du Conseil de gouvernement du 22 juin 2000.

Marienthal:

- Le site du Marienthal. Cette mesure de protection concerne les immeubles appartenant au Domaine de l'Etat, inscrits au cadastre de la commune de Tuntange, section D de Marienthal, sous les numéros et aux lieux-dits suivants: 4 et 5 «in Gaaschelt»; 6, 7, 8/211, 10/521, 11/522, 13/505, 13/523, 14/456, 15/2, 15/212, 16/457, 16/458, 17, 18, 19, 20/213, 20/214 et 21 «Marienthal»; 22/265, 23, 23/338, 23/498 et 24/459 «bei der Himmelspoirt»; 28/500 «bei der Ouchtewies»; 29/502 «Ouchtewies»; 30/358 et 31/327 «Bourggroif»; 42/395, 42/396, 42/409, 42/410, 42/411, 42/412, 43, 44 et 45 «Marienthaler-Bourggroif»; ainsi que 47/78 «in den langen Roepper»; -Arrêté du Conseil de gouvernement du 13 septembre 2002.
- La chapelle sise au lieu-dit «Marienthalerhof»; inscrite au cadastre de la commune de Tuntange, section D de Marienthal, sous le numéro 55/463. -Arrêté du Conseil de Gouvernement du 15 juin 2007.

Commune d'Useldange:

Useldange:

- Les immeubles de l'ancien prieuré, inscrit au cadastre de la commune d'Useldange, section B d'Useldange, sous les numéros 312/3431 et 474/3433. -Arrêté du Conseil de gouvernement du 16 septembre 1988.
- Le château d'Useldange avec dépendances, inscrits au cadastre de la commune d'Useldange, section B d'Useldange, sous les numéros 538/1261, 538/2882, 541/1978, 547, 547/2864, 538/2883. -Arrêté ministériel du 14 novembre 1980.
- L'immeuble dit «Maison Faber», sis à Useldange, 17, rue de la Gare, avec annexe, jardin et place, inscrit au cadastre de la commune d'Useldange, section B d'Useldange, sous le numéro 321/2553. -Arrêté du Conseil de gouvernement du 5 octobre 2001.

Commune de Vianden:

Vianden:

- Différents monuments de la Ville de Vianden, à savoir:
 - a) l'église paroissiale de Vianden, dite «église des Trinitaires»; inscrite au cadastre de la Ville de Vianden, section B de Vianden, sous le numéro 178 (178/2228);
 - b) la chapelle St-Nicolas, inscrite au cadastre de la Ville de Vianden, section B de Vianden, sous le numéro 617;
 - c) l'église neuve (Neikiirch), inscrite au cadastre de la Ville de Vianden, section B de Vianden, sous le numéro 1712;
 - d) la statue de St Népomucène, placée sur le parapet du pont de l'Our;
 - e) la maison Victor Hugo, inscrite au cadastre de la Ville de Vianden, section B de Vianden, sous le numéro 541 (541/2195);
 - f) la tour de guet, appelée «Hockelstour», inscrite au cadastre de la Ville de Vianden, sous le numéro 433;
 - g) les restes du mur d'enceinte. -Arrêté ministériel du 24 mars 1938.

- Les environs immédiats des ruines du château de Vianden. Le classement porte sur les propriétés inscrites au cadastre de la commune de Vianden, section B de Vianden, sous les numéros suivants: 345/660, 1704, 524², 518/1328, 1716/348, 1716/349, 1717/350, 1717/351, 441, 442/1314, 443/429, 444/430, 445/419, 446/431, 447/432, 448/433, 493/1911, 495/1318, 496/1319, 1632, 1633, 492/1910, 1715/1307, 467/1003, 421, 374/675, 381, 1609/1878, 1609/1879, 1613, 1703, 475, 477/1478, 1630/1760, 1602, 1634/2030, 1639/1305, 1642/1306, 439/2094, 439/2095, 472/1315, 1619/1936, 1616/1935, 345/661, 426, 431, 432, 432²/687, 531², 450/1290, 461, 464, 465, 466/1477, 1623, 1625, 1626, 1702, 345/498, 345², 346, 349/1581, 449, 470, 470/1647, 471/1648, 1615, 463/1476, 469, 423/1764, 519²/1329, 524/1330, 390, 1611/1880, 1611/1881, 1611²/1491², 1612, 1614, 1697/341, 1697/342, 1698/343, 1698/344, 1699/345, 1700, 1701, 1702², 529, 533/475, 458/1475, 503/1322, 382, 417, 418, 419, 1665/1452, 1665/1453, 1666/339, 1667/340, 516/1325, 517/2013, 517/2014, 516/1326, 430, 416, 420/51, 420/52, 1650, 1651, 1655/1560, 1657/1561, 1658/1288, 1660, 1663, 1663², 1664, 528, 524³, 534⁴/1639, 534⁴/1638, 502/1320, 1715/1308, 433, 450/1001, 460/906, 534⁵, 1618/873, 1626², 1627, 1708/1512, 1711/1358, 1712, 1737/2071, 1738/389, 1705, 1713/1359, 1648, 1649, 514/1323, 503/1913, 515²/1324, 1706/347, 1717/352. -Arrêté ministériel du 6 juillet 1938.

- Le château, inscrit au cadastre de la Ville de Vianden, section B de Vianden, sous les numéros 445/419 et 446/1. - Arrêté ministériel du 23 novembre 1977.

- L'orgue construit en 1693 et installé dans l'église des Trinitaires à Vianden. -Arrêté ministériel du 11 décembre 2002.

Commune de Vichten:

V i c h t e n :

- La mosaïque romaine ayant fait partie de la villa romaine sise sur un terrain inscrit au cadastre de la commune de Vichten, section B de Vichten, sous le numéro 40/843, au lieu-dit «an der Lae». -Arrêté du Conseil de gouvernement du 2 février 1996.

Commune de Wahl:

R i n d s c h l e i d e n :

- L'église paroissiale de Rindschleiden, dans toute son étendue, inscrite au cadastre de la commune de Wahl, section C de Rindschleiden, sous le numéro 329. -Arrêté ministériel du 6 janvier 1938.

Commune de Waldbillig:

C h r i s t n a c h :

- L'immeuble sis 12, Fielserstrooss, inscrit au cadastre de la commune de Waldbillig, section C de Christnach, sous le numéro 51/3996. -Arrêté du Conseil de Gouvernement du 15 juin 2007.

H a l l e r :

- L'immeuble sis 14, rue du Hallerbach, inscrit au cadastre de la commune de Waldbillig, section A de Haller, sous le numéro 436/2021. -Arrêté du Conseil de Gouvernement du 26 octobre 2007.

- L'immeuble sis 17, rue du Hallerbach, inscrit au cadastre de la commune de Waldbillig, section A de Haller, sous le numéro 453/2245. - Arrêté du Conseil de Gouvernement du 26 octobre 2007.

H a l l e r b a c h :

- Voir Beaufort/Hallerbach.

Commune de Waldbredimus:

T r i n t a n g e :

- L'orgue installé dans l'église paroissiale de Trintange, construit en 1878 par le manufacturier lorrain Dalstein & Haerpfer, comprenant dix-sept jeux répartis sur deux claviers à traction mécanique et un pédalier à traction pneumatique. -Arrêté ministériel du 23 août 2000.

- L'immeuble sis 24, rue de l'Eglise, inscrit au cadastre de la commune de Waldbredimus, section B de Trintangerthal, sous le numéro 86/2077. -Arrêté du Conseil de Gouvernement du 4 février 2005.

Tr i n t i n g e r t h a l :

- La chapelle dite «Klaus» avec les terrains attenants, sise au lieu-dit «Klausberg», inscrite au cadastre de la commune de Waldbredimus, section B de Trintingertal, sous les numéros 1312/1074, 1313/1075 et 1314/1076. -Arrêté du Conseil de gouvernement du 31 mai 1991.

W a l d b r e d i m u s :

- L'église et le cimetière de Waldbredimus, inscrits au cadastre de la commune de Waldbredimus, section A, sous les numéros 1 et 2. -Arrêté ministériel du 27 mai 1963.

Commune de Weiler-la-Tour:**S y r e n :**

- L'église paroissiale inscrite au cadastre de la commune de Weiler-la-Tour, section A de Syren, sous le numéro 1/465. -Arrêté du Conseil de gouvernement du 19 avril 1991.

W e i l e r - l a - T o u r :

- Les immeubles de l'ancien presbytère avec dépendances et jardin attenant, sis 6 et 10, rue du Château, inscrits au cadastre de la commune de Weiler-la-Tour, section C de Weiler-la-Tour, sous les numéros 81/3098 et 81/3097. - Arrêté du Conseil de Gouvernement du 6 mars 2009.

Commune de Wellenstein:**W e l l e n s t e i n :**

- Les immeubles sis route de Mondorf/rue du Vieux Coin, inscrits au cadastre de la commune de Wellenstein, section D de Wellenstein, sous les numéros 3048 et 3049. -Arrêté du Conseil de Gouvernement du 26 septembre 2008.

Commune de Wiltz:**N i e d e r w i l t z :**

- L'église de Niederwiltz, inscrite au cadastre de la commune de Wiltz, section B de Niederwiltz, sous le numéro 169. -Arrêté ministériel du 31 juillet 1968.

W i l t z :

- La vieille Croix de Justice de Wiltz, située à Wiltz, Grand-rue. -Arrêté ministériel du 15 février 1937.

Commune de Wincrange:**H a c h i v i l l e :**

- La chapelle Saint-Thomas avec son mobilier et le terrain qui l'entoure, inscrits au cadastre de la commune de Wincrange, section A, sous le numéro 218/2719. -Arrêté ministériel du 28 décembre 1961.

- L'église de Hachiville et le cimetière qui l'entoure, inscrits au cadastre de la commune de Wincrange, section A de Hachiville, sous le numéro 1084/2914. -Arrêté ministériel du 12 novembre 1980.

Commune de Wormeldange:**E h n e n :**

-Le jardin aménagé avec son pavillon datant du 18^e siècle, sis route du Vin, inscrit au cadastre de la commune de Wormeldange, section D d'Ehnen, sous le numéro 29/5244. - Arrêté du Conseil de Gouvernement du 18 mai 2007.

- L'immeuble sis 8, Casinogaass, inscrit au cadastre de la commune de Wormeldange, section D d'Ehnen, sous le numéro 100/5629. - Arrêté du Conseil de Gouvernement du 1^{er} décembre 2006.

- L'immeuble sis 6, Casinogaass, inscrit au cadastre de la commune de Wormeldange, section D d'Ehnen, sous le numéro 100/3599. - Arrêté du Conseil de Gouvernement du 26 octobre 2007.

- L'immeuble sis 4, Casinogaass, inscrit au cadastre de la commune de Wormeldange, section D d'Ehnen, sous le numéro 101. - Arrêté du Conseil de Gouvernement du 26 octobre 2007.

W o r m e l d a n g e:

- L'immeuble sis 178, rue Principale, inscrit au cadastre de la commune de Wormeldange, section C de Wormeldange, sous le numéro 107/7800. -Arrêté du Conseil de Gouvernement du 28 novembre 2008.

B) LISTE DES IMMEUBLES ET OBJETS INSCRITS A L'INVENTAIRE SUPPLEMENTAIRE

(Etat du 15 avril 2009; – publication prescrite par la loi du 18 juillet 1983 concernant la conservation et la protection des sites et monuments nationaux.)

Les numéros cadastraux mis entre parenthèses et notés en lettres italiques [p.ex. (301/1527)] représentent en principe les numéros actualisés à l'année 2000. Ils sont indiqués à titre informatif afin de faciliter l'identification des objets protégés. Or, en cas de litige, ce seront les numéros cadastraux retenus dans les décisions gouvernementales resp. ministérielles qui feront foi. Les numéros actuellement en vigueur devront donc faire l'objet d'une recherche à effectuer par l'Administration du Cadastre.

Commune de Bascharage:**H a u t c h a r a g e:**

- La chapelle avec son crucifix en bois adossé à l'immeuble sis 51, rue de Bascharage, inscrit au cadastre de la commune de Bascharage, section B de Hautcharage, sous le numéro 44/347. -Décision ministérielle du 13 décembre 1983.
- Le bâtiment avec le jardin et la place attenants sis 1, rue du X Septembre, inscrit au cadastre de la commune de Bascharage, section B de Hautcharage, sous les numéros 90/2763 et 91. -Arrêté ministériel du 14 mai 1991.
- L'église avec la place, inscrite au cadastre de la commune de Bascharage, section B de Hautcharage, sous le numéro 256/2337. -Arrêté ministériel du 28 janvier 1971.
- La maison d'habitation avec la grange et les étables contiguës, alignées avec la façade principale de la maison, sises coin rue Origer et rue de la Libération, inscrites au cadastre de la commune de Bascharage, section B de Hautcharage, sous le numéro 79/1145. -Arrêté ministériel du 19 mai 2004.

L i n g e r:

- Les bâtiments avec pré attenant, sis 13, rue de la Libération, inscrits au cadastre de la commune de Bascharage, section A de Linger, sous le numéro 62/1732. -Arrêté ministériel du 14 mai 1991.

Commune de Beckerich:**H o v e l a n g e:**

- Le chêne (*Quercus* sp.) inscrit sous le numéro cadastral 795/2708. -Arrêté ministériel du 29 mars 1974.

Commune de Berdorf:**B o l l e n d o r f - P o n t:**

- Le bâtiment de l'ancienne gare de Grundhof, sis 25, route de Diekrich, sur une partie de la parcelle inscrite au cadastre de la commune de Berdorf, section A de Bollendorf, sous le numéro 926/4151. -Arrêté ministériel du 14 mai 1991.

Commune de Bertrange:**B e r t r a n g e:**

- Les terrains avec les substructions d'une villa gallo-romaine sis aux lieux-dits «Rothen Zillen» et «In Bourmicht» sur les parcelles inscrites au cadastre de la commune de Bertrange, section A de Bertrange, sous les numéros 1438/3412, 1437/1071, 1436, 1435/1120, 1293/3607, 1304, 1427/1817, 1427/1816, 1425/2382, 1421/2381, 1420/2380, 1460/3414, 1461/3415 et 1459/3413. -Décisions ministérielles des 24 mars 1987 et 6 avril 1987.

Commune de Bettembourg:

B e t t e m b o u r g :

- Les terrains inscrits au cadastre de la commune de Bettembourg, section A de Bettembourg, sous les numéros 2231/2995 (2231/8771), 2286/2996, 2286/1187 (2286/8079), 2287, 2289/1920, 2291, 2292, 2293 (2293/8925), 2294 (2294/9053, 2294/9054, 2294/8779), 2295/2883 (2295/8774), 2296/7107 (2296/8923, 2296/8921, 2296/8924, 2296/8922, 2296/8920), 2302/1196, 2302/1197, 2303/2090, 2311, 2312, 2313, 2315/578, 2317/2768, 2352/2459, 2327, 2328, 2329, 2309, 2310/2855, 2332, 2241/2977, 2241/2978, 2242/2979, 2242/2980, 2243/2981, 2244/2982 (2244/8775), 2245/2533, 2247/2534, 2250/6595, 2250/2303, 2251/2304, 2253, 2255, 2256, 2257/5881, 2258, 2259, 2260/2153, 2260/2154, 2260/2155 (2260/8776), 2262/699, 2262/700, 2263, 2266/1895, 2266/1894, 2267/2305, 2267/2983, 2268/2984, 2269/2985, 2270/2986, 2271/2987, 2275/3148 et 2390/4030. -Arrêté ministériel du 30 juin 1973.

F e n n a n g e :

- La chapelle de Fennange et son mobilier. -Arrêté ministériel du 10 novembre 1936.

N o e r t z a n g e :

- Le bâtiment de l'ancienne gare de Noertzange, inscrit au cadastre de la commune de Bettembourg, section E de Noertzange, sous le numéro 173/374. -Arrêté ministériel du 18 juillet 2003.

Commune de Betzdorf:

B e t z d o r f :

- L'ancien presbytère inscrit au cadastre de la commune de Betzdorf, section B de Betzdorf, sous le numéro 632. - Arrêté ministériel du 16 novembre 1978.

M e n s d o r f :

- L'allée des marronniers sise à Mensdorf (C.R. 134-P.K. 10.000-10.227). -Arrêté ministériel du 7 mai 1980.

- Les parcelles inscrites au cadastre de la commune de Betzdorf, section E de Mensdorf, sous les numéros 981/849, 982/2068, 985/4093, 987/4094, 988/4095, 989/4096, 990/4097, 992/4099, 992/4098, 992/4100, 992/4101, 992/4102, 992/4103, 992/4104, 992/4105, 992/4106, 992/4107, 992/4108, 992/4109, 993/4110, 933/4111, 994/4112, 995/4113, 996/4114, 997/4115, 998/4116, 998/4117, 999/4118, 999/4119, 1000/4120, 1001/4121, 1002/4122, 1003/4123, 1004/4499, 1005/3952, 1010/4303, 1007, 1008/3617, 1008/3618, 1012/1852, 1012/1853, 1012/1854, 1012/1855, 1012/3955, 1012/4304, 1012/3958, 1015/4124, 1015/4125, 1016/4127, 1016/4128, 1016/4129, 1017/4130, 1017/4131, 1018/4132, 1018/4133, 1019/4134, 1020/4135, 1021/4136, 1022/4137, 1023/438, 1023/439, 1023/440, 1024/4138, 1025/4139, 1026/4140, 1027, 1028, 1029, 1030, 1031, 1032, 1034/4062, 1035/1974, 1036, 1036/1464, 1036/1465, 1036/1466, 1036/1467, 1037/1277, 1037/1696, 1037/2447, 1038/4161, 1038/4142, 1046/2002, 1046/2003, 1060/3959, 1060/3960, 1060/4063, 1060/4064, 1063/875, 1063/876, 960/3951, 978, 979, 980/663, 980/664, 967/1695, 967/1694, 966/2, 966, 965/2, 965/3640 et 965/3679. -Arrêté ministériel du 9 novembre 1971.

- L'immeuble sis à Mensdorf, 14, rue Principale, inscrit au cadastre de la commune de Betzdorf, section E de Mensdorf, sous le numéro 1483/4723. -Arrêté ministériel du 21 novembre 2000.

R o o d t / S y r e :

- L'immeuble sis à Roodt/Syre, 18, route de Luxembourg, inscrit au cadastre de la commune de Betzdorf, section D de Roodt/Syre, sous le numéro 218/1360. -Arrêté ministériel du 31 mai 2000.

- La maison avec place sise à Roodt/Syre, 1, rue du Moulin, inscrite au cadastre de la commune de Betzdorf, section D de Roodt/Syre, sous le numéro 150/1110. -Arrêté ministériel du 5 novembre 2002.

- La maison avec place sise à Roodt/Syre, 3, rue du Moulin, inscrite au cadastre de la commune de Betzdorf, section D de Roodt/Syre, sous le numéro 149/1180. -Arrêté ministériel du 5 novembre 2002.

Commune de Bissen:

B i s s e n :

- Les quatre peintures murales du chœur de l'église paroissiale de Bissen, inscrite au cadastre de la commune de Bissen, section B de Bissen, sous le numéro 1629/763. -Décision ministérielle du 11 septembre 1987.

Commune de Biwer:**B i w e r:**

- L'ancien moulin dit «Jockelsmühle» avec le jardin, le pré, les bâtiments et la place attenants, sis au lieu-dit «In der Bach bei Fohzgrund», inscrit au cadastre de la commune de Biwer, section C de Biwer, sous les numéros 2080/2076, 2081/1996, 2081/2258 et 2081/2259. -Décision ministérielle du 15 novembre 1990.

- Le chêne pédonculé poussant à gauche du chemin vicinal menant de Weydig à Breinert Knupp, à environ 100 m de Weydig. -Arrêté ministériel du 20 juin 1973.

Commune de Boulaide:**B o u l a i d e:**

- Le hêtre situé au lieu-dit «Hoschtig» sur une partie de la parcelle inscrite au cadastre de la commune de Boulaide, section B de Boulaide, sous le numéro 763/2937. -Décision ministérielle du 20 juin 1984.

Commune de Bourscheid:**B o u r s c h e i d:**

- L'église de Bourscheid, inscrite au cadastre de la commune de Bourscheid, section C de Bourscheid, sous partie du numéro 50/3308. -Arrêté ministériel du 4 mai 1971.

Commune de Burmerange:**B u r m e r a n g e:**

- Voir sous Mondorf-les-Bains: l'allée des poiriers «Neelchesbiren»;

Commune de Clemency:**C l e m e n c y:**

- L'église et le cimetière inscrits au cadastre de la commune de Clemency, section A de Clemency, sous les numéros 377 et 376. -Décision ministérielle du 8 mars 1984.

- Les immeubles sis 20, rue de l'Eglise, inscrits au cadastre de la commune de Clemency, section A de Clemency, sous les numéros 370/2903 et 368. -Arrêté ministériel du 23 avril 2007.

F i n g i g:

- La chapelle avec les arbres qui l'entourent, sise rue Centrale, sur une partie de la parcelle inscrite au cadastre de la commune de Clemency, section C de Fingig, sous le numéro 64/1789. -Arrêté ministériel du 8 décembre 1989.

Commune de Clervaux:**C l e r v a u x:**

- Les terrains inscrits au cadastre de la commune de Clervaux, section A de Clervaux, sous les numéros 204/1939, 205/1395, 205/1745, 205/85, 205/1791, 205/1792, 205/3, 209, 209/3, 209/4, 209/5, 209/1855, 210/1594, 210/1595, 217/2578, 220/4, 220/189, 220/445, 220/463, 221/72, 221/2487, 221/2488, 221/1071, 228, 229/1618, 230/1525, 236/3, 236/6, 236/1619, 236/7, 236/2469, 249/2470, 248/1349, 250/1635, 252/1772, 509/2401, 510/2029, 510, 2050 et 511/794. -Arrêté ministériel du 4 juillet 1973.

- L'ancienne brasserie De Lannoy, immeuble avec maison et place, sis à Clervaux, 9, montée du Château, inscrit au cadastre de la commune de Clervaux, section A de Clervaux, sous le numéro 10/1. Arrêté ministériel du 5 septembre 1999.

E s e l b o r n:

- Les cinq arbres remarquables (deux hêtres et trois chênes), sis sur les parcelles cadastrales inscrites au cadastre de la commune de Clervaux, section B d'Eselborn, sous les numéros 394/3114 et 398/2717. -Arrêté ministériel du 5 mars 2004.

Commune de Colmar-Berg:

Colmar-Berg:

- L'immeuble comprenant maison et place, sis à Colmar-Berg, 21, rue de Mertzig, section BB de Berg, sous le numéro 158. -Arrêté ministériel du 2 mars 2000.

Commune de Contern:

Contern:

- Les immeubles inscrits au cadastre de la commune de Contern, section C de Contern, sous les numéros 288/1065 et 229/1066. -Arrêté ministériel du 30 mars 1978.

- L'immeuble sis 1, rue de Luxembourg, inscrit au cadastre de la commune de Contern, section C de Contern, sous le numéro 178/2323. -Arrêté ministériel du 19 juillet 1982.

- L'immeuble avec les dépendances et le terrain attenants, sis 40, rue des Prés, inscrit au cadastre de la commune de Contern, section C de Contern, sous le numéro 115/3782. -Arrêté ministériel du 15 janvier 1991.

- La maison et les annexes sises 3, an de Leessen, inscrites au cadastre de la commune de Contern, section C de Contern, sous le numéro 30/3222. -Arrêté ministériel du 23 février 2007.

Oetrange:

- L'ancien centre sociétaire de la localité d'Oetrange, inscrit au cadastre de la commune de Contern, section A d'Oetrange, sous les numéros 24/1860, 24/2390 et 24/2423. - Arrêté ministériel du 27 juin 2000.

Commune de Dalheim:

Dalheim:

- Les terrains inscrits au cadastre de la commune de Dalheim, section B de Dalheim, sous les numéros 994/3690, 1022/2, 1023/433 (988/4401 partie), 1023/434, 1024/1635 (979/4400), 1027/1714, 1027/2902, 1027/2903 (1027/4017, 1027/4018, 1027/4082), 1029/1425 (1029/4016), 1029/2, 1030/2081, 1031/2904, 1032/2905, 1033/2906, 1033/2907, 1034/2908, 1037/2909, 1038, 1040/2910, 1041/436, 1044/1854, 1044/1855, 1045, 1047/1426 (1047/4015), 1048/1427 (1049/4083), 1049/1428 (1049/4083), 1050/1429 (1050/4019), 1052/1430, 1054/1431, 1054/1432 (1054/4014), 1055/2329 (1055/4013), 1062, 1063, 1064/2405 (1064/4011), 1066/2406, 1068, 1069, 1070, 1071, 1072, 1073, 1074, 1075, 1076, 1077, 1079, 1080, 1081, 1082, 1083, 1084, 1086, 1087, 1088/2449, 1089/2006, 1090/3438, 1092, 1093, 1094/1027, 1094/1028, 1096/2407, 1098/2861, 1098/2862, 1100, 1102/2055, 1103/1435, 1104/1436, 1104/1437, 1105, 1109/2557, 1111/2558, 1112, 1775, 3561/2, 1780, 1781/3566, 1782/644, 1782/3042, 1784/3043, 1784/3044, 1785/3045 (1785/4020), 1787/3046, 1788/3047, 1788/3048, 1789/3049, 1790/3050, 1790/3051, 1790/3052, 1791/1558, 1791/2911, 1792/1560, 1793/3053, 1794/3054, 1794/3055 (1794/4021, 1794/4096), 1795/309, 1796/310 (1796/4022), 1797/3056 (2125/3397 partie section D de Filsdorf), 1797/3057, 1799/1561 (1799/4023), 1806/320, 1808/1715, 1809, 1810/2012, 1811/3433 (1811/4027), 1812/3434 (1812/4028), 1816/1716 (1816/4026), 1816/1717 (1816/4029), 1817/2037, 1818, 1819, 1820/2808 (1820/3959, 1820/3960), 1831, 1832, 1833, 1834/2828, 2115/455, 1808/3568 (1808/1715, 1808/4097), 1804/3567 (1804/4025), 1017/1423, 1017/1422, 1017/1421, 1018/1270 (1017/1420, 1017/3803, 1017/4296), 1017/356, 1020/2795, 1021, 1022/1633, 1022/1634 (988/4401 partie), 1025/3654, 1025/3655, 1026/3591, 1817/2037, 1818, 1819, 1113, 1115, 1116/3338, 2110/453, 2114/454, 822/2, 822/2292, 823/2293, 823/2, 823/2389, 823/3096, 823/2387, 823, 823/3097, 824/3348, 824/3423, 826/3695, 981/1176, 981/1177, 981/1178, 982/3508 (979/4400), 979/2120, 985/3510, 985/3509, 983/2925, 995/3416 (995/4237, 995/3735, 995/3736), 992, 995/3417 (995/4236), 995/2900, 994/862, 988/3511 (988/4401) et 979/3582 (979/4400). -Arrêté ministériel du 29 mars 1974.

- Les terrains inscrits au cadastre de la commune de Dalheim, section D de Filsdorf, sous les numéros 592, 593, 594, 2101/450 (2101/3345), 2102, 2103, 2104/451 (2101/3345), 2107, 2108/452 (2108/3346), 2110/453 (2110/3347), 2113, 2114/454 (2114/3348), 2115/455, 2116, 2118/1037, 2119/458 (2118/3349), 2120, 2123/2296 (2123/3350), 2123/1035, 2123/2992, 2124/2297, 2124/2, 2125/2416 (2125/3397), 2127/2417, 2128/460, 2129/2299 (2129/3351), 2129/2993, 2131/990, 2132/991, 2133/2995, 2134/2996, 2135/2997, 2135/2998 (2135/3352), 2136/2999, 2136/3000, 2137/2414, 2139/2418, 2139/2419, 2139/2420, 2139/2421, 2139/2422, 2139/2423, 2140/2424, 2141, 2142, 2143, 2144, 2145, 2148/2886 (2146/2886), 2148/2887, 2149/2888, 2150/2889, 2151/2890, 596, 598, 599, 601/1929 (601/1939), 601/2375, 605/1941, 609, 611/175, 611/176, 611/177, 613, 614, 615 (615/3335), 616, 619/408 (619/3336), 620, 625/999 (625/3339, 625/3340), 626/1001. -Arrêté ministériel du 29 mars 1974.

- La partie du chemin de Dalheim à Filsdorf, délimitée par les terrains inscrits au cadastre de la commune de Dalheim, section B de Dalheim, sous les numéros 979/3582 (979/4400), 823 et 823/2. -Décision ministérielle du 7 avril 1986.

- Les terrains avec substructions romaines, inscrits au cadastre de la commune de Dalheim, section B de Dalheim, sous les numéros 823 et 823/2. -Décisions ministérielles du 7 avril 1986.

- Les terrains avec substructions romaines, inscrits au cadastre de la commune de Dalheim, section B de Dalheim, sous les numéros 979/3582, 982/3508, 1023/434 (988/4401) et 1024/1635 (979/4400). -Décision ministérielle du 21 mars 1986.

W e l f r a n g e:

- La ferme sise à Welfrange, 1, Kiircheplaz, inscrite au cadastre de la commune de Dalheim, section C de Welfrange, sous le numéro 390/2221. -Arrêté ministériel du 30 avril 2002.

- La ferme connue sous la dénomination «Thélenhaff», sise à Welfrange, 5, Waassergaass, inscrite au cadastre de la commune de Dalheim, section C de Welfrange, sous les numéros 393/2448, maison place et jardin, et 397/1988, pré, d'une contenance totale de 52 a 25 ca. -Arrêté ministériel du 30 avril 2002.

Commune de Differdange:

D i f f e r d a n g e:

- Les immeubles sis 18, 20, 22, 24, rue Victor Hugo, faisant partie des parcelles inscrites au cadastre de la Ville de Differdange, section B de Differdange, sous les numéros 354/3822 et 352/2348 et l'immeuble sis 20, rue Saint-Nicolas, faisant partie des parcelles inscrites au cadastre de la Ville de Differdange, section B de Differdange, sous les numéros 354/3822 et 356/4364. -Arrêté ministériel du 11 avril 1991.

- Les maisons sises 69 à 113, rue Emile Mark, inscrites au cadastre de la commune de Differdange, section B de Differdange, sous les numéros 1250/5495, 1250/5496, 1250/5497, 1250/5498, 1250/5499, 1254/5500, 1254/5501, 1254/5502, 1254/5503, 1254/5504, 1254/5505, 1254/5507, 1261/5508, 1261/5509, 1261/5510, 1261/5511, 1261/5512, 1261/5513, 1262/5514, 1262/5515, 1262/5516 et 1262/5517. -Décision ministérielle du 16 octobre 1986.

- L'embouchure de l'accès principal de la galerie Thillenber, sis à Differdange, inscrit au cadastre de la commune de Differdange, section B de Differdange, sous les numéros 726/9179, 712/1927 et 725/9178. La mesure de protection porte en surface sur une aire ayant 25 mètres pour rayon, le milieu de l'entrée dans la galerie étant pris comme centre. - Arrêté ministériel du 19 juillet 2001.

L a s a u v a g e:

- Le carreau des mines sis à Lasauvage, comprenant bâtiments et places, inscrit au cadastre de la commune de Differdange, section B de Differdange, sous le numéro 1565/8354. -Arrêté ministériel du 19 juillet 2001.

N i e d e r k o r n:

- Le monument du souvenir, reconstruit au lieu-dit «Jungenbusch», inscrit au cadastre de la commune de Differdange, section A de Niederkorn sous le numéro 1569/7254. -Arrêté ministériel du 31 octobre 1937.

O b e r k o r n:

- Le clocher de l'église paroissiale d'Oberkorn, faisant partie de la parcelle cadastrale inscrite au cadastre de la commune de Differdange, section C d'Oberkorn, sous le numéro 130/6414. -Arrêté ministériel du 5 novembre 2002.

Commune de Dippach:

B e t t a n g e - s u r - M e s s:

- L'immeuble ancien du château de Bettange et le portail de l'entrée, inscrits au cadastre de la commune de Dippach, section B de Bettange, sous le numéro 354/1284. -Arrêté ministériel du 10 décembre 1982.

Commune de Dudelange:

B u d e r s b e r g:

- Les immeubles sis section A de Budersberg, sous les numéros 3178/6143 et 3178/6857; ainsi que ceux sis 8-28, rue de l'Étang, inscrits au cadastre de la Ville de Dudelange et section A de Budersberg, sous les numéros 3178/4222, 3178/4223, 3178/4224, 3178/6508, 3178/6509, 3178/6510, 3178/6511, 3178/6515, 3178/6516 et 3178/6946. -Décision ministérielle du 28 juin 1988.

D u d e l a n g e:

- Les immeubles sis 2, 4, 10, 12, 14, rue Karl Marx, inscrits au cadastre de la Ville de Dudelange, section C de Dudelange, sous les numéros 491/8262 et 491/8267. -Décision ministérielle du 28 juin 1988.
- L'immeuble sis 30, rue Jean-Jaurès, inscrit au cadastre de la Ville de Dudelange, section C de Dudelange, sous le numéro 90/5415. -Décision ministérielle du 29 juin 1988.
- L'immeuble sis 8, avenue Grande-Duchesse Charlotte, sur une partie de la parcelle inscrite au cadastre de la Ville de Dudelange, section C de Dudelange, sous le numéro 18/8113. -Arrêté ministériel du 14 mai 1991.
- Le château d'eau sis au lieu-dit «Dudelange-Usine» sur un terrain inscrit au cadastre de la commune de Dudelange, section C de Dudelange, sous le numéro 3062/8652. -Arrêté ministériel du 25 mars 2003.

Commune d'Echternach:

E c h t e r n a c h:

- L'immeuble avec bâtiments, places et dépendances, inscrit au cadastre de la Ville d'Echternach, section B d'Echternach, sous le numéro 1079/4865. -Arrêté grand-ducal du 30 avril 1993.
- La maison avec place, inscrite au cadastre de la commune d'Echternach, section B d'Echternach, sous le numéro 1303/4527. -Arrêté ministériel du 30 novembre 1981.
- La maison inscrite au cadastre de la commune d'Echternach, section B, sous le numéro 1285. -Arrêté ministériel du 24 février 1938.
- Le portail de l'ancien couvent des Clarisses à Echternach, y compris la statue ancienne de Notre-Dame, placée dans une niche au-dessus de ce portail. -Arrêté ministériel du 14 mars 1938.
- La maison avec hangar et place, inscrite au cadastre de la commune d'Echternach, section B, sous les numéros 1548, 1551/4255. -Arrêté ministériel du 26 juillet 1974.
- La maison, inscrite au cadastre de la commune d'Echternach, section B, sous le numéro 1556/71. -Arrêté ministériel du 24 février 1938.
- La maison, inscrite au cadastre de la commune d'Echternach, section B, sous le numéro 1559/160. -Arrêté ministériel du 24 février 1938.
- La maison, inscrite au cadastre de la commune d'Echternach, section B, sous le numéro 1561. -Arrêté ministériel du 24 février 1938.
- La ferme dite «Mélickshof», inscrite au cadastre de la Ville d'Echternach, section A, sous le numéro 1202/2201. - Décision ministérielle du 7 septembre 1987.
- Les maisons 9 et 11 rue Hoveleck, inscrites au cadastre de la commune d'Echternach, sous les numéros 1603 et 1604/2482. -Arrêté ministériel du 24 février 1938.
- L'immeuble sis 29, rue de la Chapelle, inscrit au cadastre de la Ville d'Echternach, section B d'Echternach, sous le numéro 2696/4027. -Arrêté ministériel du 22 décembre 2006.
- L'immeuble sis 7, route de Diekirch, inscrit au cadastre de la Ville d'Echternach, section A des Bois, sous le numéro 90/4385. -Arrêté ministériel du 5 février 2007.
- La place du Marché avec les embouchures de la rue de la Gare, de la rue André-Duchscher, de la rue du Haut-Ruisseau, de la rue de Luxembourg, de la rue Devant-le-Marché, de la rue de la Montagne, ainsi que de l'entièreté de la rue des Ecoliers et de la rue Porte St-Willibrord avec l'embouchure de la rue des Merciers. -Arrêté ministériel du 9 août 2004.

L a u t e r b o r n:

- Le château de Lauterborn, inscrit au cadastre de la commune d'Echternach, section A, sous le numéro 13/66. - Arrêté ministériel du 25 octobre 1945.

Commune d'Esch-sur-Alzette:

B e l v a l:

- Les hauts-fourneaux A et B avec cowpers, bassin de Clain et skip, les silos de coke et de minerai, la partie de la voie ferrée de l'ancienne axe à fonte passant sous les hauts-fourneaux A et B et joignant le réseau CFL, les ateliers-vestiaires, la centrale des soufflantes, les bureaux des hauts-fourneaux et le magasin central. -Arrêté ministériel du 18 juillet 2000.

E s c h - s u r - A l z e t t e :

- L'ancien parc Cockerill sis boulevard J.F. Kennedy, inscrit au cadastre de la Ville d'Esch-sur-Alzette, section A d'Esch/Alzette-Nord, sous les numéros 1310/13936, 1311/7548, 1311/9010, 1311/13937. -Décision ministérielle du 6 septembre 1989.
- La maison dite «Meder», inscrite au cadastre de la commune d'Esch-sur-Alzette, section A, sous le numéro 1332/13025. -Arrêté ministériel du 12 décembre 1973.
- La maison avec place sise à Esch-sur-Alzette, 20, rue du Faubourg, inscrite au cadastre de la Ville d'Esch-sur-Alzette, section A de Esch-Nord, sous le numéro 364/4035, y compris le tilleul monumental à petites feuilles d'une hauteur approximative de 25 mètres sis sur la parcelle cadastrale prédéfinie. -Arrêté ministériel du 14 novembre 2002.

L a l l a n g e :

- L'immeuble dit «Maison Eugène Mousset», sis à Esch-sur-Alzette, 163, rue de Luxembourg, inscrit au cadastre de la commune d'Esch-sur-Alzette, section A d'Esch-Nord, sous le numéro 3129/16619. Sont inclus dans la mesure de protection tout le mobilier faisant immeuble par destination en général, et les peintures créées par l'artiste peintre Eugène Mousset en particulier. -Arrêté ministériel du 17 septembre 2001.

Commune d'Eschweiler:**K n a p h o s c h e i d :**

- Le cimetière de Knaphoscheid, inscrit au cadastre de la commune d'Eschweiler, section B de Knaphoscheid, sous le numéro 12/1107. -Arrêté ministériel du 17 novembre 1969.
- L'église de Knaphoscheid, inscrite au cadastre de la commune d'Eschweiler, section B de Knaphoscheid, sous le numéro 13/1030. -Arrêté ministériel du 17 novembre 1969.

Commune d'Ettelbruck:**E t t e l b r u c k :**

- L'ancien presbytère d'Ettelbruck, inscrit au cadastre de la commune d'Ettelbruck, section C, sous le numéro 426. -Arrêté ministériel du 25 octobre 1945.
- L'immeuble sis 7, Grand-Rue, inscrit au cadastre de la commune d'Ettelbruck, section C d'Ettelbruck, sous le numéro 339/567. -Arrêté ministériel du 23 mars 2009.
- L'immeuble sis 9, Grand-Rue, inscrit au cadastre de la commune d'Ettelbruck, section C d'Ettelbruck, sous le numéro 337/5553. -Arrêté ministériel du 23 mars 2009.
- L'immeuble sis 13, Grand-Rue, inscrit au cadastre de la commune d'Ettelbruck, section C d'Ettelbruck, sous le numéro 334/4228. -Arrêté ministériel du 23 mars 2009.
- L'immeuble sis 15, Grand-Rue, inscrit au cadastre de la commune d'Ettelbruck, section C d'Ettelbruck, sous le numéro 333/5721. -Arrêté ministériel du 23 mars 2009.
- L'immeuble sis 1, rue de Bastogne, inscrit au cadastre de la commune d'Ettelbruck, section C d'Ettelbruck, sous le numéro 333/5722. -Arrêté ministériel du 23 mars 2009.
- Les immeubles sis 3, rue de Bastogne, inscrits au cadastre de la commune d'Ettelbruck, section C d'Ettelbruck, sous le numéro 334/6973. -Arrêté ministériel du 23 mars 2009.
- Les immeubles sis 13, avenue Salenty, inscrits au cadastre de la commune d'Ettelbruck, section C d'Ettelbruck, sous le numéro 175/8226. -Arrêté ministériel du 23 mars 2009.
- Les immeubles sis 27 et 29, rue Prince Henri, inscrits au cadastre de la commune d'Ettelbruck, section C d'Ettelbruck, sous les numéros 1031/4557, respectivement 103/4556. -Arrêté ministériel du 23 mars 2009.

Commune de Feulen:**O b e r f e u l e n :**

- La maison sise 16, route d'Arlon à Oberfeulen, inscrite au cadastre de la commune de Feulen, section B d'Oberfeulen, sous le numéro 351/481. -Décision ministérielle du 11 novembre 1986.

Commune de Fischbach:**K o e d i n g e n :**

- Le genévrier (*Juniperus communis*) poussant au lieu-dit «Reineschbierg», inscrit sous le numéro cadastral P.B. 213/449. -Arrêté ministériel du 29 mars 1974.

Commune de Goesdorf:**B o c k h o l t z:**

- L'immeuble dit «Ferme d'Huart» avec maison et place, inscrit au cadastre de la commune de Goesdorf, section E de Bockholtz, sous le numéro 70/749. La protection s'étend à l'intérieur et à l'extérieur des bâtiments, y compris le mobilier faisant immeuble par destination. La place est inscrite pour former périmètre de protection. -Arrêté ministériel du 5 septembre 1999.

Commune de Grosbous:**G r o s b o u s:**

- L'école de Grosbous, inscrite au cadastre de la commune de Grosbous, section A, sous le numéro 870/4348. - Arrêté ministériel du 28 janvier 1982.

- L'ancienne ferme «Prommenhaff», avec la place, les dépendances, le jardin, et le pré attenants, sise 5, route de Bastogne, inscrite au cadastre de la commune de Grosbous, section A, sous le numéro 1076/4475. -Décision ministérielle du 26 janvier 1988.

- L'immeuble sis 3, rue de Mersch, inscrit au cadastre de la commune de Grosbous, section A de Grosbous, sous le numéro 867/4935. -Arrêté ministériel du 31 mai 2007.

- La maison avec granges sise 13, rue d'Ettelbruck, inscrite au cadastre de la commune de Grosbous, section A de Grosbous, sous les numéros 966/4965, 966/4967, 966/4969, 966/4971 et 966/4973. -Arrêté ministériel du 31 mai 2007.

Commune de Heffingen:**H e f f i n g e n:**

- Le bâtiment sis au lieu-dit «rue Stenkel», inscrit au cadastre de la commune de Heffingen, section A de Heffingen, sous les numéros 619/3101 et 619/3102. -Décision ministérielle du 5 novembre 1984.

- Le tilleul (*Tilia sp.*) poussant au N-E de Reuland, près de la chapelle, inscrit sous le numéro cadastral 424. -Arrêté ministériel du 29 mars 1974.

- Les immeubles sis «op Praikert», inscrits au cadastre de la commune de Heffingen, section A de Heffingen, sous les numéros 661/3537, 672/902 et 673/903. -Arrêté ministériel du 2 mars 2007.

Commune de Heiderscheid:**H e i d e r s c h e i d:**

- La ferme avec l'annexe et la place attenantes, sise 13, rue de l'Eglise (5, an der Gaass) sur une partie de la parcelle inscrite au cadastre de la commune de Heiderscheid, section C de Heiderscheid, sous le numéro 179/2957. -Arrêté ministériel du 8 décembre 1989.

Commune de Heinerscheid:**K a l b o r n:**

- L'immeuble dit «Moulin de Kalborn» avec les terrains environnants afin de former périmètre de protection, y compris le canal d'amenée d'eau, l'ensemble sis à Kalborn, inscrit au cadastre de la commune de Heinerscheid, section B de Kalborn, sous les numéros 454/1680, 601/303, 601/304, 612/1694, 615/579, 615/1937, 620/1697 et 621/1082. - Arrêté ministériel du 17 septembre 2001.

Commune de Hesperange:**F e n t a n g e:**

- La maison d'habitation de la ferme avec son vieux monument religieux, sise 119, rue de Bettembourg, sur une partie de la parcelle inscrite au cadastre de la commune de Hesperange, section D de Fentange, sous le numéro 55/2443. - Arrêté ministériel du 26 juillet 1990.

H e s p e r a n g e:

- Les ruines du château et les terrains avoisinants sis sur les parcelles inscrites au cadastre de la commune de Hesperange, section A de Hesperange, sous les numéros 227, 227/2, 224/4364, 224/4366, 225/4367, 228, 224/4365, 222/870, 211/4361, 223/4363, 220/524, 219/2468, 219/2467, 218/1494, 210/4360, 210, 209, 183/1817 et 184/1549. - Décision ministérielle du 22 mai 1984.

Commune de Hobscheid:**E i s c h e n:**

- Le site «Trois Ponts», inscrit au cadastre de la commune de Hobscheid, Section B d'Eischen, sous le numéro 2892/3851. -Arrêté ministériel du 30 avril 2003.

Commune de Hosingen:**B o c k h o l t z:**

- Le terrain broussailleux, sis à Bockholtz (Hosingen) au lieu-dit «Kahlenbourg», inscrit au cadastre de la commune de Hosingen, section F de Bockholtz, sous le numéro 255/402. -Arrêté ministériel du 18 mars 1971.

- L'église de Bockholtz avec place, inscrite au cadastre de la commune de Hosingen, section F de Bockholtz, sous le numéro 1/92. -Arrêté ministériel du 26 juillet 1968.

- Les parcelles inscrites au cadastre de la commune de Hosingen, section F de Bockholtz, sous les numéros 252, 254, 255/399, 255/400, 255/401, 255/403, 272/578, 278/748, 283/749, 289, 290, 291/750. -Arrêté ministériel du 18 mars 1971.

Commune de Junglinster:**A l t l i n s t e r:**

- La chapelle et son cimetière inscrits au cadastre de la commune de Junglinster, section C d'Altlinster, sous les numéros 317 et 318. -Décision ministérielle du 7 février 1984.

B o u r g l i n s t e r:

- Les 2 séquoias géants (*Sequoiadendron giganteum*) dans les virages venant de Gonderange, au lieu-dit «Baumbusch» inscrits sous le numéro cadastral 225/1161. -Arrêté ministériel du 29 mars 1974.

E i s e n b o r n:

- La chapelle d'Eisenborn, inscrite au cadastre de la commune de Junglinster, section E d'Eisenborn, sous le numéro 77/18. -Arrêté ministériel du 5 novembre 2002.

- Le château sis 1, rue de la Forêt, y compris les jardins et l'étang, inscrits au cadastre de la commune de Junglinster, section E d'Eisenborn, sous les numéros 115/243 et 115/2. -Arrêté ministériel du 28 novembre 2005.

G o d b r a n g e:

- Le chêne (*Quercus* sp.) poussant au lieu-dit «Beim Paarhaus» inscrit sous le numéro cadastral 334/1398. -Arrêté ministériel du 29 mars 1974.

- La parcelle inscrite au cadastre de la commune de Junglinster, section JA de Godbrange, sous le numéro 296/1862. -Arrêté ministériel du 12 novembre 2007.

- Les immeubles sis 1, rue de Junglinster, inscrits au cadastre de la commune de Junglinster, section JA de Godbrange, sous les numéros 295/1447 et 297/1448. Pour la parcelle 295/1447, la protection est établie pour la totalité des surfaces et bâtisses, en particulier la maison d'habitation, tandis que la parcelle 297/1448 est comprise dans la mesure de protection sur une bande de terrain ayant une profondeur de cinq mètres à partir de la face arrière de la maison d'habitation de la ferme et parallèle à ladite face. Du côté sud-est, ladite bande ne dépasse pas la prolongation virtuelle de la limite de la parcelle 295/1447. -Arrêté ministériel du 20 février 2008.

I m b r i n g e n:

- Les genévriers (*Juniperus communis*) poussant au lieu-dit «op dem Imbringer Kneppchen», inscrit sous le numéro cadastral P.F. 985. -Arrêté ministériel du 29 mars 1974.

J u n g l i n s t e r:

- L'immeuble «Flammant», inscrit au cadastre de la commune de Junglinster, section B, sous le numéro 2647/6974. -Arrêté ministériel du 6 mars 1979.

- Les immeubles inscrits au cadastre de la commune de Junglinster, section B de Junglinster, sous les numéros 2106/6300 et 2128/7785. -Arrêté ministériel du 30 octobre 1998.

R o d e n b o u r g:

- La ferme avec maison, granges et places sise à Rodenbourg, 2, rue d'Eschweiler, inscrite au cadastre de la commune de Junglinster, section A de l'ancienne commune de Rodenbourg, sous le numéro 12/1178. Sont également inscrites à l'inventaire supplémentaire afin de former périmètre de protection les parties des parcelles cadastrales inscrites ibidem sous les numéros 11/1177 et 60/479, ces parties étant délimitées par une ligne droite parallèle au pignon Sud-Ouest de la maison d'habitation et distante de 5 mètres de ce pignon. -Arrêté ministériel du 2 mars 2000.

Commune de Kayl:**T é t a n g e:**

- L'ancienne fabrique de chaussures, inscrite au cadastre de la commune de Kayl, section B de Tétange, sous le numéro 1187/4721. -Décision ministérielle du 16 mai 1984.

Commune de Kehlen:**N o s p e l t:**

- La maison sise 4, rue d'Olm, inscrite au cadastre de la commune de Kehlen, section C de Nospelt, sous le numéro 78/3721. -Arrêté ministériel du 22 juin 2007.

O l m:

- L'immeuble avec maison, place et jardin, sis à Olm, 2, rue de Capellen, inscrit au cadastre de la commune de Kehlen, section B d'Olm, sous le numéro 18/2118. Les place et jardin sont inscrits pour former périmètre de protection. - Arrêté ministériel du 5 septembre 1999.

S c h o e n b e r g:

- Les vieilles pierres tombales et la chapelle du cimetière de Schoenberg. -Arrêté ministériel du 26 juin 1935.

Commune de Kiischpelt:**L e l l i n g e n:**

- Les parcelles inscrites au cadastre de l'ancienne commune de Wilwerwiltz, section C de Lellingen, sous les numéros 164/1359, 165/1361, 606/1387, 781/1200, 782/1201, 783/1395, 783/1396, 784/1397, 784/1398, 786/1399, 788, 789, 790/1400, 805/1408, 805/1409, 831/708, 831/709, 832/710, 835/1110. -Arrêté ministériel du 18 mars 1971.

P i n t s c h:

- La tannerie avec 24 fosses, sise au lieu-dit «bei der Pintscher Bruck», inscrite au cadastre de l'ancienne commune de Wilwerwiltz, section B de Pintsch, sous le numéro 134/599. -Arrêté ministériel du 3 décembre 1968.

W i l w e r w i l t z:

- Les autels latéraux de la nouvelle église de Wilwerwiltz. -Arrêté ministériel du 7 janvier 1964.

Commune de Koerich:**K o e r i c h:**

- L'ancienne ferme comprenant maison et place, sise à Koerich, rue du château, inscrite au cadastre de la commune de Koerich, section A de Koerich, sous le numéro 396/3262. Les terrains faisant partie des parcelles cadastrales inscrites ibidem sous les numéros 400/3969 et 632/3498, pour autant qu'ils sont compris dans un périmètre de trente mètres à partir de la parcelle numéro 396/3262. -Arrêté ministériel du 11 février 1999.

Commune du Lac de la Haute-Sûre:**L i e f r a n g e:**

- La rangée des 24 tilleuls à la sortie de la localité de Liefrange sur la route menant de Liefrange à Kaundorf. -Décision ministérielle du 17 janvier 1984.

Commune de Larochette:

Ernzen:

- L'église inscrite au cadastre de la commune de Larochette, section B d'Ernzen, sous le numéro 81/661. -Décision ministérielle du 12 janvier 1987.

Larochette:

- Les immeubles sis 2, 6, 10, 12, rue du Pain, y compris l'ancien lavoir, inscrits au cadastre de la commune de Larochette, section A de Larochette, sous les numéros 93/4, 93/5, 92, 90/1617, 84/1614, 83/1219, 109/1221. -Arrêtés ministériels des 2 octobre 1989, 19 septembre 1989 et 8 août 1989.

- Le bâtiment avec jardin attenant sis 16, rue d'Ernzen, inscrit au cadastre de la commune de Larochette, section A de Larochette, sous les numéros 364/1099, 364/1100, 365. -Décision ministérielle du 4 janvier 1989.

- Les immeubles sis 2, rue de Mersch, inscrits au cadastre de la commune de Larochette, section A de Larochette, sous les numéros 97, 98/1618, 99/45 et 100. -Décision ministérielle du 12 janvier 1987.

- La maison sise à Larochette, 26, rue de Mersch, inscrite au cadastre de la commune de Larochette, section A de Larochette, sous le numéro 71/1920, avec son escalier d'accès double et le parapet en fonte. -Arrêté ministériel du 11 février 1999.

- Les trois tilleuls sur la place «Bleech», inscrite sous le numéro cadastral 2262/273. -Arrêté ministériel du 29 mars 1974.

- Les immeubles sis 19, rue de Medernach, inscrits au cadastre de la commune de Larochette, section A de Larochette, sous les numéros 220/2314, 220/2348, 220/2349 et 221/2350. -Arrêté ministériel du 12 janvier 2007.

Meysembourg: au lieu-dit «Beim Schlossweiher»:

- Le hêtre (*Fagus sylvatica*) sis près du château, en bas de l'étang sur la rive gauche du Manzenbach, inscrit sous le numéro cadastral 602/968. -Arrêté ministériel du 29 mars 1974.

- Le hêtre (*Fagus sylvatica*) sis à droite du chemin dit «Kutschewé», inscrit sous le numéro cadastral 602/968. -Arrêté ministériel du 29 mars 1974.

- Le tsuga du Canada (*Tsuga canadensis*) tout près du château, inscrit sous le numéro cadastral 602/968. -Arrêté ministériel du 29 mars 1974.

Meysembourg: au lieu-dit «Kengertbusch»:

- Le hêtre (*Fagus sylvatica*) sis sur la route Larochette-Kengert, inscrit sous le numéro cadastral 658/1709. -Arrêté ministériel du 29 mars 1974.

- Les 3 corniers (*Sorbus domestica*) au lieu-dit «Schwarzfelder», inscrits sous le numéro 720. -Arrêté ministériel du 29 mars 1974.

Meysembourg:

- Le douglas vert (*Pseudotsuga douglasii*) dans la cour du château. -Arrêté ministériel du 29 mars 1974.

- Le sapin (*Abies nobilis*) à gauche du chemin qui mène vers la ferme, à une distance d'environ 20 m du mur du jardin du château. -Arrêté ministériel du 29 mars 1974.

- Le thuya géant (*Thuja plicata*) non loin du château; inscrit sous le numéro cadastral 399/155. -Arrêté ministériel du 29 mars 1974.

- Les 5 douglas verts (*Pseudotsuga douglasii*) au lieu-dit «Beim Drippebour» à gauche du ruisseau dans un pré aménagé en parc, à resp. 1, 2, 3, 10, 12 m du chemin et inscrits sous le numéro 435/757. -Arrêté ministériel du 29 mars 1974.

- Le sapin (de Nordmann) au lieu-dit «Beim Drippebour» à gauche du ruisseau, dans un pré aménagé en parc, inscrit sous le numéro cadastral 435/757. -Arrêté ministériel du 29 mars 1974.

- Le hêtre (*Fagus sylvatica*) au lieu-dit «Kalwerdanz» sur la rive droite du «Manzenbach» sur le bord du chemin et du parc à bétail inscrit sous le numéro cadastral 577/768. -Arrêté ministériel du 29 mars 1974.

- Le sapin (*Abies sp.*) au lieu-dit «Ke'ssgrond» sur la rive droite du ruisseau, à une distance de 50 m du chemin et à 12 m du ruisseau, inscrit sous le numéro cadastral 396/750. -Arrêté ministériel du 29 mars 1974.

- Le hêtre à 11 tiges (*Fagus sylvatica*) au lieu-dit «Seitert» sur la rive droite du «Manzenbach», inscrit sous le numéro cadastral 144. -Arrêté ministériel du 29 mars 1974.

Commune de Lenningen:

Lenningen:

- La maison avec place sise 4, rue de Canach, inscrite au cadastre de la commune de Lenningen, section D de Lenningen, sous le numéro 286/1984. -Arrêté grand-ducal du 15 avril 1992.

Commune de Lintgen:

Gosseldange:

- Les bâtiments avec la place et le jardin attenants, sis 101, route de Mersch, inscrits au cadastre de la commune de Lintgen, section B de Gosseldange, sous le numéro 650/572. -Arrêté ministériel du 18 avril 1991.

- Le hêtre (*Fagus sylvatica*) au lieu-dit «im Gosseldingerbusch» inscrit sous le numéro cadastral 765. -Arrêté ministériel du 29 mars 1974.

Lintgen:

- Le bâtiment sis 41, rue de Diekirch, sur une partie de la parcelle inscrite au cadastre de la commune de Lintgen, section A de Lintgen, sous le numéro 81/2995. -Arrêté ministériel du 28 juillet 1989.

- L'oratoire sis à Lintgen, en bordure de la RN 7, sur la parcelle cadastrale inscrite au cadastre de la commune de Lintgen, section A de Lintgen, sous le numéro 76/3696. -Arrêté ministériel du 30 avril 2002.

- L'immeuble comprenant maison, place et emprise, sis à Lintgen, inscrit au cadastre de la commune de Lintgen, section A de Lintgen, sous les numéros 76/3695 et 76/3697. -Arrêté ministériel du 17 septembre 2001.

- Le tilleul (*Tilia sp.*) au lieu-dit «beim Wäschbur» inscrit sous le numéro cadastral 1163. -Arrêté ministériel du 29 mars 1974.

Commune de Lorentzweiler:

Bofferdange: au lieu-dit «am Park»:

- Le chêne (*Quercus sp.*) inscrit sous le numéro cadastral 1171/758. -Arrêté ministériel du 29 mars 1974.

- Le hêtre pourpre (*Fagus sylvatica*) inscrit sous le numéro cadastral 1171/758. -Arrêté ministériel du 29 mars 1974.

Helmdange:

- Le bâtiment de l'ancienne école primaire avec la place et le pré attenants, sis 142-144, route de Luxembourg, inscrit au cadastre de la commune de Lorentzweiler, section C de Helmdange, sous le numéro 178/1524. -Décision ministérielle du 30 mai 1988.

Lorentzweiler:

- L'érable sycomore (*Acer pseudoplatanus*) au lieu-dit «Raashaff», au croisement des routes de Blaschette et de Fischbach. -Arrêté ministériel du 29 mars 1974.

- La chapelle sise rue St-Laurent, avec la croix de chemin du 18^e siècle qu'elle abrite, inscrite au cadastre de la commune de Lorentzweiler, section A de Lorentzweiler, sous le numéro 147/2241. -Arrêté ministériel du 2 mars 2007.

Commune de Luxembourg:

Beggen:

- L'immeuble sis 170, rue de Beggen, sur une partie des parcelles inscrites au cadastre de la Ville de Luxembourg, ancienne commune d'Eich, section A de Beggen, sous les numéros 154/1445 et 153/1443. -Arrêté ministériel du 27 juillet 1989.

Belair:

- La maison sise 42, avenue Gaston Diderich, inscrite au cadastre de la Ville de Luxembourg, section HoF de Merl-Nord, sous le numéro 601/2922. - Arrêté ministériel du 21 septembre 2007.

- La maison sise 44, avenue Gaston Diderich, inscrite au cadastre de la Ville de Luxembourg, section HoF de Merl-Nord, sous le numéro 601/2921. - Arrêté ministériel du 21 septembre 2007.

B o n n e v o i e:

- L'immeuble sis 5, Cour du Couvent (coin rue Charles Gounod), inscrit au cadastre de la Ville de Luxembourg, section Hob de Bonnevoie, sous le numéro 715/4666. - Arrêté ministériel du 5 février 2007.
- Les immeubles sis 8, Place du Parc, 1, rue Charles Gounod et 3, rue Charles Gounod, inscrits au cadastre de la Ville de Luxembourg, section Hob de Bonnevoie, sous les numéros 715/4140, 715/4771 et 715/4772. - Arrêté ministériel du 5 février 2007.
- L'immeuble sis 5, rue Charles Gounod, inscrit au cadastre de la Ville de Luxembourg, section HoB de Bonnevoie, sous le numéro 715/4665. - Arrêté ministériel du 5 février 2007.
- Les immeubles sis 10, Place du Parc, inscrits au cadastre de la Ville de Luxembourg, section Hob de Bonnevoie, sous le numéro 715/4141. - Arrêté ministériel du 5 février 2007.
- Les immeubles sis 12 et 14, Place du Parc, inscrits au cadastre de la Ville de Luxembourg, section Hob de Bonnevoie, sous les numéros 714/4908 et 714/4770. - Arrêté ministériel du 5 février 2007.

C l a u s e n:

- La partie du site de l'ancien château Mansfeld, comprenant les parcelles inscrites au cadastre de la Ville de Luxembourg, section A de Clausen, sous les numéros 35/546, 65, 65/2, 65/3, 65/5, 65/681, 65/682, 65/683, 66/316, 67/4, 69 et 70/7. - Arrêté ministériel du 5 mars 2004.

E i c h:

- L'immeuble «ancienne forge» inscrit au cadastre de la Ville de Luxembourg, ancienne commune d'Eich, section E d'Eich, sous le numéro 417/1345. - Décision ministérielle du 10 octobre 1986.
- L'immeuble dit «Maison Wurth» avec la place et le garage attenants, sis 2, place Dargent, inscrit au cadastre de la Ville de Luxembourg, ancienne commune d'Eich, section E d'Eich, sous les numéros 214/2705 et 141/2648. - Décision ministérielle du 23 février 1988.

G r u n d:

- Les immeubles de la rue Munster, inscrits au cadastre de la Ville de Luxembourg, section C de Grund, sous les numéros 111/331 (*cour 3, rue Munster*), 112/332 (*cour 3, rue Munster*), 112/333 (*cour 5-7, rue Munster*), 114 (*1, rue Munster*), 115 (*3, rue Munster*), 117/387 (*5-7, rue Munster*), 117/388 (*mur 5-7, rue Munster*), 122/39 (*place 13, rue Munster*), 123 (*place 13, rue Munster*), 124/164 (*13, rue Munster*), 125/129 (*15, rue Munster*), 127/165 (*17, rue Munster*), 128 (*19, rue Munster*), 130/1 (*21, rue Munster*), 132/230 (*23, rue Munster*), 137/111 (*20, rue Munster*), 139/112, 139/193 (*18, rue Munster*), 150/369 (*20a-22, rue Munster*), 214 (*16, rue Munster*), 215 (*14, rue Munster*), 216/117 (*12, rue Munster*), 218/118 (*10, rue Munster*), 219 (*8, rue Munster*), 221/140 (*6, rue Munster*), 223/178 et 225 (*226/398 4, rue Munster*). - Décision ministérielle du 5 janvier 1988.
- Les immeubles inscrits au cadastre de la Ville de Luxembourg, section D de Grund, sis Montée du Grund, sous les numéros 300/358 (*2, Montée du Grund*), 299 (*4, Montée du Grund*), 296 (*8, Montée du Grund*), 289/65 (*16, Montée du Grund*), 288 (*18, Montée du Grund*), 287 (*20, Montée du Grund*), 291 et 292. - Arrêté ministériel du 18 janvier 1979.
- Les immeubles avec places attenantes, sis rue Plaetis, inscrits au cadastre de la Ville de Luxembourg, section C de Grund, sous les numéros 105/384 (*3, rue Plaetis*) et 106/386 (*5, rue Plaetis*). - Arrêtés ministériels du 29 décembre 1989 resp. du 7 février 1990.
- La partie du rempart ayant fait partie de l'écluse de Grund, sise à Luxembourg-Grund entre la rue St-Ulric et les roches du plateau du St-Esprit, inscrite au cadastre de la Ville de Luxembourg, section LC de Grund, sous le numéro 58/216. - Arrêté ministériel du 21 septembre 2000.
- L'immeuble sis à Luxembourg-Grund, 20, rue de Trèves, inscrit au cadastre de la Ville de Luxembourg, section LC de Grund, sous les numéros 195/352 et 196/353. - Arrêté ministériel du 30 avril 2003.

H o l l e r i c h:

- Le saule pleureur situé sur une partie de la propriété sise 36, rue Marie-Adélaïde, inscrite au cadastre de la Ville de Luxembourg, ancienne commune de Hollerich, section E de Merl-Sud, sous le numéro 895/3694. - Arrêté du Conseil de gouvernement du 29 décembre 1989.
- Les bâtiments avec places attenantes, sis 13 et 15, route d'Esch, inscrits au cadastre de la Ville de Luxembourg, section A de Hollerich, sous les numéros 267/3233 et 267/3234. - Arrêtés ministériels des 17 mars 1989 et 15 mars 1990.

L u x e m b o u r g - G a r e :

- Le bâtiment dit «Hôtel Alfa» sis 16, place de la Gare, inscrit au cadastre de la Ville de Luxembourg, section A de Hollerich, sous le numéro 419/5353. -Arrêté ministériel du 14 mai 1991.
- Le bâtiment avec place attenante, sis 122, rue Adolphe Fischer, inscrit au cadastre de la Ville de Luxembourg, ancienne commune de Hollerich, section A de Hollerich, sous le numéro 401/2187. -Arrêté ministériel du 13 février 1989.
- La maison avec place, dite «Hôtel de Paris» sise à Luxembourg, coin de la Place de Paris et de l'Avenue de la Liberté, inscrite au cadastre de la Ville de Luxembourg, section D de la Basse-Pétrusse, sous le numéro 143/1006. -Arrêté ministériel du 6 juillet 1978.
- L'immeuble sis 11, rue de Bonnevoie, inscrit au cadastre de la Ville de Luxembourg, section LD de la Basse Pétrusse, sous le numéro 3/558. - Arrêté ministériel du 21 septembre 2007.

L i m p e r t s b e r g :

- Les immeubles avec les places attenantes, sis 1, rue Léandre-Lacroix, inscrits au cadastre de la Ville de Luxembourg, section A de Rollingergrund, sous les numéros 687/3845 et 687/3846. -Arrêté ministériel du 3 juillet 1990.
- Le bâtiment avec la place attenante, sis 17, rue Guillaume Schneider, inscrit au cadastre de la Ville de Luxembourg, section E de Limpertsberg, sous le numéro 110/3723. -Arrêté ministériel du 16 juillet 1990.

L u x e m b o u r g - V i l l e :

- L'immeuble avec les places attenantes sis 1-3, rue Marché-aux-Herbes, inscrit au cadastre de la Ville de Luxembourg, section F de la Ville-Haute, sous les numéros 289/1416 et 291. -Arrêté ministériel du 30 novembre 1989.
- Les immeubles sis rue Large, inscrits au cadastre de la commune de Luxembourg, section F de la Ville-Haute, sous les numéros 675 (23, rue Large), 674 (21, rue Large), 673 (19, rue Large), 672 (17, rue Large), 670/1613, 669 (13, rue Large), 668 (11, rue Large), 667 (9, rue Large), 665 (7, rue Large), 663/1938 (5, rue Large). -Arrêté ministériel du 15 décembre 1964.
- Les immeubles sis rue Large inscrits au cadastre de la Ville de Luxembourg, section F de la Ville-Haute, sous les numéros 548/310 (3, rue Large), 546 (2, rue Large), 547 (1, rue Large). -Arrêté ministériel du 20 octobre 1961.
- L'immeuble avec cour, sis 4, rue de la Reine, inscrit au cadastre de la Ville de Luxembourg, section F de la Ville-Haute, sous le numéro 623/146. -Arrêté ministériel du 25 juin 1974.
- Le rez-de-chaussée avec les peintures murales du frère Abraham Gilson d'Orval de l'immeuble sis 11, rue du Nord, inscrit au cadastre de la Ville de Luxembourg, section F de la Ville-Haute, sous les numéros 318/1888 et 318/1936. - Arrêté ministériel du 8 juin 1970.
- Les parcelles et immeubles sis rue du Curé, inscrits au cadastre de la Ville de Luxembourg, section F de la Ville-Haute, sous les numéros 361/177 (1, rue du Curé), 362/110 (3, rue du Curé), 362/170 (5, rue du Curé), 244/1555 (5a, rue du Curé), 406/159 (10, rue du Curé), 401/769 (14 + 16, rue du Curé), 394/2269 (30, rue du Curé). -Arrêté ministériel du 5 mai 1978.
- Les immeubles, sis rue Chimay, inscrits au cadastre de la Ville de Luxembourg, section F de la Ville-Haute, sous les numéros 467 (3, rue Chimay), 472/185 (13, rue Chimay), 475/118 (17, rue Chimay), 476/108 (19, rue Chimay). -Arrêté ministériel du 5 mai 1978.
- L'immeuble, sis 5, place d'Armes, inscrit au cadastre de la Ville de Luxembourg, section F de la Ville-Haute, sous le numéro 410/1585. -Arrêté ministériel du 5 mai 1978.
- Les immeubles, sis rue Génistre, inscrits au cadastre de la Ville de Luxembourg, section F de la Ville-Haute, sous les numéros 361/177 (4, rue Génistre), 271/257 (6, rue Génistre). -Arrêté ministériel du 5 mai 1978.
- La maison avec cour, sise 7, place d'Armes, inscrite au cadastre de la Ville de Luxembourg, section F de la Ville-Haute, sous le numéro 411/666. -Arrêté ministériel du 5 mars 1975.
- L'immeuble, sis 56, Grand-Rue, inscrit au cadastre de la Ville de Luxembourg, section F de la Ville-Haute, sous le numéro 122/516 (60/2420). -Décision ministérielle du 23 mars 1987.
- Les immeubles sis Grand-Rue, inscrits au cadastre de la Ville de Luxembourg, section F de la Ville-Haute, sous les numéros 242/367 (19, Grand-Rue), 244/1885 (23, Grand-Rue), 288 (2, Grand-Rue), 287/1600 (287/2380 - 4, Grand-Rue), 286/2225 (286/2379 - 6, Grand-Rue). -Arrêté ministériel du 5 mai 1978.
- L'immeuble sis rue Notre-Dame, inscrit au cadastre de la Ville de Luxembourg, section E de la Ville-Haute, sous le numéro 502/1630. -Arrêté ministériel du 5 mai 1978.
- Les immeubles sis rue Wiltheim, inscrits au cadastre de la Ville de Luxembourg, section F de la Ville-Haute, sous les numéros 340/831 et 341/1494 (12-14, rue Wiltheim), 343/889 (10, rue Wiltheim), 344/663 (8, rue Wiltheim), 345/634 (6, rue Wiltheim), 348 et 349 (4, rue Wiltheim). -Arrêté ministériel du 20 octobre 1961.
- Les immeubles sis 1, 3, 6, 8, 10 et 12 rue Sigefroi, inscrits au cadastre de la Ville de Luxembourg, section F de la Ville-Haute, sous les numéros 351/1852 (3, rue Sigefroi), 333 (1, rue Sigefroi), 544/1937 (12, rue Sigefroi), 561/2128, 560, 559/640 (561/2428 - 8, 6 et 10, rue Sigefroi). -Arrêté ministériel du 20 octobre 1961.

- L'immeuble sis 11, rue de la Boucherie, inscrit au cadastre de la Ville de Luxembourg, section F de la Ville-Haute, sous le numéro 358. -Arrêté ministériel du 20 octobre 1961.

- Les immeubles sis rue de la Loge, inscrits au cadastre de la Ville de Luxembourg, section F de la Ville-Haute, sous les numéros 595 (9, rue de la Loge), 549/2171 (5-7, rue de la Loge), 557 (4, rue de la Loge), 556 et 555 (6, rue de la Loge), 554 (cour - îlot gastronomique Fëschmaart), 553/57 (8-8b, rue de la Loge). -Arrêté ministériel du 20 octobre 1961.

- L'immeuble sis rue du Rost, inscrit au cadastre de la Ville de Luxembourg, section F de la Ville-Haute, sous le numéro 564/1670. -Arrêté ministériel du 20 octobre 1961.

- Les immeubles sis rue de l'Eau, inscrits au cadastre de la Ville de Luxembourg, section F de la Ville-Haute, sous les numéros 593/2119 (26, rue de l'Eau), 592 (30, rue de l'Eau), 591 (32, rue de l'Eau) et 558/213. -Arrêté ministériel du 20 octobre 1961.

- Les bâtiments sis avenue Marie-Thérèse, inscrits au cadastre de la Ville de Luxembourg, section F de la Ville-Haute, sous le numéro 698/1011. -Décision ministérielle du 11 novembre 1986.

M e r l:

- La vieille partie de l'église avec son clocher ancien, sise sur une partie de la parcelle, inscrite au cadastre de la Ville de Luxembourg, section E de Merl-Sud, sous le numéro 817/3340. -Arrêté ministériel du 13 mars 1989.

- Les bâtiments et terrains attenants sis 2, 6, 8 et 10, rue de la Barrière, inscrits au cadastre de la Ville de Luxembourg, section E de Merl-Sud, sous les numéros 766/4268, 758/5133, 750/5210, 749 et 748. -Arrêtés ministériels des 1^{er} mars 1989, 13 mars 1989 et 3 août 1989.

- La ferme dite «d'Schlass» avec les dépendances, les jardins et la place attenants, sise 20, rue des Celtes, inscrite au cadastre de la Ville de Luxembourg, section E de Merl-Sud, sous les numéros 808, 808/2, 805/2297, 806/2298. -Arrêté ministériel du 3 mars 1989.

P f a f f e n t h a l:

- L'ancienne fabrique de moutarde sise 69, rue Mohrfels, avec toute son installation, la place attenante, la maison contiguë avec sa place, sise 67, rue Mohrfels, inscrites au cadastre de la Ville de Luxembourg, section B de Pfaffenthal, sous les numéros 219/424 et 215. -Décision ministérielle du 10 décembre 1987.

- La cheminée de l'ancienne station de pompage d'eau sise rue Laurent Ménager, inscrite au cadastre de la Ville de Luxembourg, section E de Limpertsberg, sous le numéro 227/2497. -Décision ministérielle du 20 avril 1984.

- La maison et ses dépendances sises 26, rue Saint-Mathieu, inscrites au cadastre de la Ville de Luxembourg, section E de Limpertsberg, sous le numéro 307/422. -Décision ministérielle du 23 octobre 1986.

W a n d m i l l e n:

- Les vestiges du Moulin à vent et de ses deux annexes sis au lieu appelé communément «op der Wandmillen»; sur un terrain faisant partie de la parcelle cadastrale inscrite au cadastre de la Ville de Luxembourg, section HoF de Merl-Nord, sous le numéro 60/5950, appartenant à la «Fondation Centre Hospitalier de Luxembourg». Est compris dans la mesure de protection la parcelle de terrain d'une contenance de 7 à 50 ca entourant les trois bâtisses et se développant sur une longueur de 30 mètres le long de la rue «Val Fleuri» et sur une profondeur à partir de ladite rue, tel que repris sur le plan joint à l'arrêté ministériel. -Arrêté ministériel du 11 décembre 2002.

Commune de Mamer:

M a m e r:

- Les terrains inscrits au cadastre de la commune de Mamer, section A de Mamer-Nord, aux lieux-dits «in den Woosen» et «Woosenberg», sous les numéros 1667/3079, 1668, 1671/3098, 1694, 1694/3, 1694/4, 1694/1903. -Arrêté ministériel du 18 octobre 1973.

Commune de Mersch:

B e r i n g e n:

- La chapelle et son site, inscrits au cadastre de la commune de Mersch, section D de Beringen, sous les numéros 46 et 47. -Décision ministérielle du 24 juillet 1984.

- Le chêne (*Quercus* sp.) au lieu-dit «im Riedelchen» inscrit sous le numéro cadastral D 793 (sur le rocher «Kluckelay»). -Arrêté ministériel du 29 mars 1974.

M e r s c h:

- L'immeuble inscrit au cadastre de la commune de Mersch, section G, sous le numéro 740/4086. -Arrêté ministériel du 10 février 1978.
- Les immeubles, inscrits au cadastre de la commune de Mersch, section G, sous le numéro 318/3815, sis 13, rue Nicolas Welter. -Arrêté ministériel du 28 juin 1978.

R o l l i n g e n:

- La ferme sise 94, rue de Luxembourg, inscrite au cadastre de la commune de Mersch, section E de Mersch, sous le numéro 124/2048. -Décision ministérielle du 1^{er} juillet 1985.
- Le hêtre (*Fagus sylvatica*) au lieu-dit «Ahlheck» parcelle 4, au bord du hemin Rollingen-Schoos. -Arrêté ministériel du 29 mars 1974.
- Le pin (*Pinus sp.*) au lieu-dit «Berschbach» dans le parc de la maison Winandy. -Arrêté ministériel du 29 mars 1974.

S c h o e n f e l s:

- Le château avec annexe et parc, inscrit au cadastre de la commune de Mersch, section H de Schoenfels, sous partie du numéro 46/981. -Arrêté ministériel du 1^{er} février 1973.

Commune de Mertert:

W a s s e r b i l l i g:

- La cave datant du Moyen Age de l'immeuble sis 70, Grand-Rue, inscrit au cadastre de la commune de Mertert, section B de Wasserbillig, sous le numéro 658/3523. -Arrêté ministériel du 14 mai 1991.

Commune de Mompach:

G i v e n i c h:

- Les bâtisses de l'ancienne ferme Casel sises à Givenich, inscrites au cadastre de la commune de Mompach, section C de Givenich, sous les numéros 131/504 et 132/411. Pour les granges portant le numéro 132/411, la mesure de protection concerne toute la parcelle cadastrale, tandis que pour la maison d'habitation et ses annexes, la parcelle n'est concernée que pour autant qu'elle se trouve entre la voie publique et une ligne droite parallèle aux façades arrières les plus proéminentes et distante de 5 mètres de celles-ci. -Arrêté ministériel du 19 juillet 2001.

H e r b o r n:

- La chapelle sise rue Principale, faisant partie de la parcelle inscrite au cadastre de la commune de Mompach, section A de Herborn, sous le numéro 754/3448. -Arrêté grand-ducal du 30 janvier 1992.
- L'immeuble sis 40, Hauptstrooss, inscrit au cadastre de la commune de Mompach, section A de Herborn, sous le numéro 587/3296. -Arrêté ministériel du 24 août 2006.

Commune de Mondercange:

B e r g e m:

- L'allée des tilleuls sur le chemin menant de la rue de Noertzange à l'ancien Moulin Lamesch, sise sur une partie de la parcelle inscrite au cadastre de la commune de Mondercange, section E de Bergem, sous le numéro 1062/2685. - Décision ministérielle du 7 mars 1984.

Commune de Mondorf-les-Bains:

M o n d o r f - l e s - B a i n s:

- Les maisons sises 8, 10, 12, 14, 16, avenue des Bains, inscrites au cadastre de la commune de Mondorf-les-Bains, section B de Mondorf-les-Bains, sous les numéros 1577/2225, 1577/2226, 1577/2227, 1577/2228, 1577/2229. -Décision ministérielle du 17 janvier 1984.
- L'immeuble inscrit au cadastre de la commune de Mondorf-les-Bains, section B, sous le numéro 2389/3726, est compris dans le périmètre de protection des maisons sises 8,10, 12, 14 et 16, avenue des Bains. -Décision ministérielle du 17 janvier 1984.

- L'allée de vieux poiriers «Neelchesbiren», qui s'étend sur une longueur de 1.350 mètres suivant le chemin vicinal partant de l'intersection des C.R. 152 et 150, sur le territoire de la commune de Burmerange, vers le N-N-E jusqu'à l'intersection avec un chemin vicinal venant d'Elvange, chemin qu'elle suit vers le O-N-O jusqu'à l'intersection des rues «Belle-Vue», «des Martyrs» et «Klunge-Park» sur le territoire de la commune de Mondorf-les-Bains. -Arrêté ministériel du 17 septembre 2001.

- La maison sise 52, route de Luxembourg, inscrite au cadastre de la commune de Mondorf-les-Bains, section B de Mondorf-les-Bains, sous le numéro 428/4547 ainsi que la parcelle cadastrale numéro 428/4548 sise sur le même lieu, afin de former un périmètre de protection. -Arrêté ministériel du 6 mai 2004.

Commune de Munshausen:

Munshausen:

- La grange dite «Robbescheier» avec pré attenant, sise Frumeschgaass, inscrite au cadastre de la commune de Munshausen, section B de Munshausen, sous les numéros 700/1210 et 702/1211. -Arrêté ministériel du 22 février 1991.

Commune de Niederanven:

Hostert:

- Le bâtiment avec la place et le jardin attenants, sis 111, rue Andethana, inscrit au cadastre de la commune de Niederanven, section C de Oberanven, sous les numéros 1495 et 1496. -Arrêté ministériel du 6 septembre 1989.

Oberanven:

- Les terrains, inscrits au cadastre de la commune de Niederanven, section C d'Oberanven, sous les numéros 308/1450, 311/1756, 311/1755, 318, 478/3359, 482, 581/691, 581/690, 584, 589, 590, 591, 592, 593, 594, 595, 588/920, 588/919, 588/918, 587, 586/917, 586/916, 585, 583, 582, 581/689, 580/915, 580/914, 579, 488/3161, 486/3160, 310, 286, 267/2115, 253, 245, 226/3784, 227, 221/274, 221/675, 222/676, 223/677, 223/678, 309. -Arrêté ministériel du 23 juin 1973.

Commune de Nommern:

Niederglabach:

- Le chêne (Quercus sp.) poussant au lieu-dit «Scheidchen» sur la lisière occidentale de la forêt à 6 m des champs, inscrit sous le numéro cadastral E 400/565. -Arrêté ministériel du 29 mars 1974.

Oberglabach:

- La chapelle d'Oberglabach et son site, inscrits au cadastre de la commune de Nommern, section C d'Oberglabach, sous les numéros 41, 42, 43. -Arrêté ministériel du 11 août 1983.

Schrodweiler:

- La ferme avec les dépendances sise 10, rue Giedertseck, sur une partie de la parcelle inscrite au cadastre de la commune de Nommern, section B de Schrodweiler, sous le numéro 90/127. -Arrêté ministériel du 6 juillet 1989.

- Le ponceau sis au lieu-dit «In Birkelt» sur le chemin menant de Schrodweiler à Niederglabach. -Décision ministérielle du 14 avril 1986.

Commune de Pétange:

Lamadelaïne:

- L'ancien moulin et le terrain environnant, sis rue du Vieux-Moulin, inscrits au cadastre de la commune de Pétange, section B de Lamadelaïne, sous le numéro 735/3616. -Décision ministérielle du 14 avril 1986.

Pétange:

- Le moulin sis rue de l'Eglise, inscrit au cadastre de la commune de Pétange, section A de Pétange, sous le numéro 1648/05143. -Décision ministérielle du 11 novembre 1986.

- Le bâtiment dit «Inspection des Chemins de Fer Prince Henri», inscrit au cadastre de la commune de Pétange, section A de Pétange, sous le numéro 468/1903. -Décision ministérielle du 8 décembre 1987.

806

R o d a n g e:

- La gare au Fond de Gras, le tracé ferroviaire Dhoil-Fond de Gras-Fussbösch, les engins ferroviaires (mobilier technique). -Décision ministérielle du 6 août 1987.
- Le site des anciennes minières du «Dhoil» avec les anciens vestiaires, l'ancienne station de départ du funiculaire, l'ancienne salle des compresseurs et de haute tension, l'ancien bâtiment du concasseur, qui se trouve sur une partie de la parcelle inscrite au cadastre de la commune de Pétange, section C de Rodange, sous le numéro 1419/5932. -Décision ministérielle du 21 février 1989.

Commune de Rambrouch:

B i g o n v i l l e:

- L'église de Bigonville avec son mobilier et l'ancien cimetière y attenant, inscrits au cadastre de la commune de Rambrouch, section A de Bigonville, sous le numéro 54/6473. -Arrêté ministériel du 17 janvier 1967.

Commune de Redange/Attert:

L a n n e n:

- La ferme avec la place et le jardin attenants sise 1, rue de Roodt, inscrite au cadastre de la commune de Redange/Attert, section A de Lannen, sous les numéros 44/1157, 45/1159. -Décision ministérielle du 10 décembre 1987.

N i e d e r p a l l e n:

- L'immeuble dit «Jhanglisgare», sis à Niederpallen, inscrit au cadastre de la commune de Redange/Attert, section de Niederpallen, sous le numéro 80/1072. Sont inclus dans la mesure de protection la portion de rails et le matériel ferroviaire qui sont la propriété de l'association «Jhanglisfrënn Niederpallen a.s.b.l.» ainsi qu'une partie du tracé de l'ancienne voie ferroviaire, le jardin «Bunnegärtchen» et les terrains de la gare pour autant qu'ils sont actuellement propriété de la commune de Redange/Attert. -Arrêté ministériel du 17 septembre 2001.

O s p e r n:

- La rangée de 9 tilleuls sur la route nationale 23, à proximité du centre culturel à Ospern. -Décision ministérielle du 21 août 1984.
- La ferme sise 3, rue de Redange, inscrite au cadastre de la commune de Redange/Attert, section C d'Ospern, sous le numéro 168/2650. -Décision ministérielle du 5 février 1986.

R e d a n g e:

- L'ancien lavoir sis rue d'Ell, sur une partie de la parcelle inscrite au cadastre de la commune de Redange/Attert, section D de Redange/Attert, sous le numéro 1464/2156. -Arrêté ministériel du 7 juillet 1989.

R e i c h l a n g e:

- La ferme avec les dépendances et les places attenantes, sise 1, rue de la Montée, inscrite au cadastre de la commune de Redange/Attert, section E de Reichlange, sous les numéros 191/335 et 192/600. -Arrêté ministériel du 8 décembre 1989.
- L'église de Reichlange, sise à Reichlange, inscrite au cadastre de la commune de Redange/Attert, section E de Reichlange, sous le numéro 188/333. La mesure de protection comprenant, outre l'église proprement dite, toute la parcelle cadastrale. -Arrêté ministériel du 17 septembre 2001.

Commune de Reisdorf:

R e i s d o r f:

- La chapelle St Antoine de Reisdorf et la place qui l'entoure, inscrites au cadastre de la commune de Reisdorf, section C, sous le numéro 264/1. -Arrêté ministériel du 2 décembre 1961.

Commune de Remich:

R e m i c h:

- La porte Saint-Nicolas sise rue de l'Esplanade entre les parcelles inscrites au cadastre de la commune de Remich, sous les numéros 270/6556 et 359. -Décision ministérielle du 3 février 1984.

Commune de Roeser:

B i v a n g e:

- La ferme dite «Kreuzhof»; inscrite au cadastre de la commune de Roeser, section A de Bivange (Kockelscheuer), sous le numéro 897/1696. -Décision ministérielle du 22 janvier 1985.

P e p p a n g e:

- La ferme avec le terrain attenant sise 38, rue de Crauthem, inscrite au cadastre de la commune de Roeser, section D de Peppange, sous le numéro 603/2051. -Arrêté ministériel du 27 juillet 1989.

Commune de Rosport:

R o s p o r t:

- Le vieux château «Irminenhof» avec le parc et l'ancien moulin, sis 7, rue Tudor, inscrit au cadastre de la commune de Rosport, section B de Rosport, sous le numéro 737/7845. -Décision ministérielle du 30 janvier 1984.

- Les substructions romaines sises sur le terrain, inscrit au cadastre de la commune de Rosport, sous le numéro 356/7881. -Décision ministérielle du 31 octobre 1985.

-Le nouveau château «Tudor» avec le parc environnant, sis à Rosport, inscrit au cadastre de la commune de Rosport, section B de Rosport, sous le numéro 756/7852. -Arrêté ministériel du 14 juin 2000.

S t e i n h e i m:

- Le pavé de la rue du Village. -Décision ministérielle du 13 août 1984.

- L'église et son site inscrits au cadastre de la commune de Rosport, section A de Steinheim, sous les numéros 120 et 121. -Décision ministérielle du 13 août 1984.

Commune de Rumelange:

R u m e l a n g e:

- Le tilleul et son emplacement sis au lieu-dit «Ale Kiirfech» 2, rue d'Esch, inscrit au cadastre de la commune de Rumelange sous le numéro 753. -Arrêté ministériel du 15 février 2006.

Commune de Sandweiler:

S a n d w e i l e r:

- L'église inscrite au cadastre de la commune de Sandweiler, section A, sous le numéro 413/1739. -Arrêté ministériel du 4 mai 1971.

Commune de Saeul:

S a e u l:

- Le chêne (Quercus sp.) poussant au lieu-dit «Hoelzchen» à 200 m au N-E de Saeul, sur la route de Saeul à Redange, inscrit sous le numéro cadastral 1058/1173. -Arrêté ministériel du 29 mars 1974.

Commune de Schengen:

R e m e r s c h e n:

- L'église de Remerschen avec son mobilier historique, inscrite au cadastre de l'ancienne commune de Remerschen, sous le numéro 38/3018. -Arrêté ministériel du 17 janvier 1967.

- Les immeubles sis à Remerschen, 88 et 88A, route du Vin, inscrits au cadastre de l'ancienne commune de Remerschen, section B de Remerschen, sous les numéros 639 et 674. -Arrêté ministériel du 30 avril 2002.

S c h e n g e n:

- La maison «Koch», inscrite au cadastre de l'ancienne commune de Remerschen, section D de Schengen, sous le numéro 45/1919. -Arrêté ministériel du 20 mars 1967.

- La tour gothique provenant du vieux château, sise sur la parcelle inscrite au cadastre de l'ancienne commune de Remerschen, section D de Schengen, sous le numéro 144/2203. -Décision ministérielle du 22 octobre 1986.

- L'immeuble sis 74, Waïstrooss, inscrit au cadastre de la commune de Schengen, section D de Schengen, sous le numéro 328/2262. - Arrêté ministériel du 27 juin 2006.

Commune de Schuttrange:

M u n s b a c h:

- Le domaine du château de Munsbach, inscrit au cadastre de la commune de Schuttrange, section B de Munsbach, sous les numéros 1349/3172 libellé «distillerie» et 1349/3300 libellé «château, jardin, pré». -Arrêté ministériel du 17 septembre 2001.

S c h r a s s i g:

- Les annexes subsistantes de l'ancien château de Schrassig, sis à Schrassig, inscrit au cadastre de la commune de Schuttrange, section C de Schrassig, sous le numéro 60/127, y compris, afin de former périmètre de protection, les terrains appartenant à la même parcelle cadastrale et touchant aux annexes pré-mentionnées pour autant qu'ils ne dépassent pas une ligne distante de dix mètres de leurs murs extérieurs et parallèle à ceux-ci. -Arrêté ministériel du 17 septembre 2001.

S c h u t t r a n g e:

- Les parcelles, inscrites au cadastre de la commune de Schuttrange, section A, sous les numéros 469/692, 469/693, 469/2391, 469/2431, 469/1182, 469/1183, 469/1184, 469/477, 469/478, 469/1151, 469/1152, 469/1818, 469/2636, 469/2635, 469/1821, 469/1822, 469/2432, 470/1826, 471/2187, 472/1307, 474/1079, 475/125, 475/126, 476, 476/2, 477/1827, 478/2214, 478/2213, 479/609, 480/610, 480/266, 480/267, 481, 482/127, 482/128, 482/129, 482/130, 482/1609, 483, 484, 487/705, 487/706, 488/2377, 488/2378, 488/2379 (488/3780, 488/3781, 488/3782, 488/3783, 488/3784, 488/3785, 488/3786, 488/3788, 488/3863, 488/3864, 488/3865, 488/3866), 490, 490/1828, 490/1829, 490/1830, 490/1831, 490/1832 (490/3790, 490/3791, 490/3792, 490/3804, 490/3805, 490/3806, 490/3807, 490/3808, 490/3809, 490/3810, 490/3811, 490/3812, 490/3813, 490/3814, 490/3815, 490/3816, 490/3817, 490/3818, 490/3819, 490/3820, 490/3821, 490/3822, 490/3823, 490/3824, 490/3825, 490/3826, 490/3827), 491/2696, 491/2697 et 491/1833. -Arrêté ministériel du 15 décembre 1974.

- Les immeubles inscrits au cadastre de la commune de Schuttrange, section A de Schuttrange, sous les numéros 187/2957, 197 (197/3730), 199/959 (partie 199/3732), 204/2317 (partie 204/3733), 208/1 (partie 208/3738, 208/3737, 208/3736), 241/3074, 241/3075 (241/3743, 241/3742, 241/3752, 241/3741, 241/3753, 241/3754, 241/3757, 241/3756, 241/3754, 241/3746, 241/3747, 241/3749, 241/3748, 241/3744, 241/3662), 242 (242/3760, 242/3759, 242/3758), 243/2632 (243/3763, 243/3800, 243/3761, 243/3764), 245/2633 (246/3766), 246 (246/3769, 246/3801, 246/3767), 247/1273, 247/1418, 247/1419 (247/3771, 247/3772, 247/3773, 247/3774, 247/3775), 215/2969 (251/3738, 251/3777), 320/256, 324/2634, 326, 327. -Décision ministérielle du 25 février 1988.

- L'immeuble sis à Schuttrange, 18, rue du Village, inscrit au cadastre de la commune de Schuttrange, section A de Schuttrange, sous le numéro 208/3735. -Arrêté ministériel du 5 novembre 2002.

U e b e r s y r e n:

- Les parcelles, inscrites au cadastre de la commune de Schuttrange, section D de Uebersyren, sous les numéros 25/645, 26/2346, 27/740, 27/741, 27/2967, 27/2968, 28/746, 28/747, 28/2969, 28/2970, 28/3060, 28/3061, 28/3064, 29/3065, 29/3066, 30/3067, 31/3068, 31/3069, 32, 34, 34/2, 35/2347, 36/2348, 36/2349, 37/2350, 38/2351, 38/2352, 39, 40, 41, 41/2, 58/920, 58/921, 58/3073, 58/3076, 59/761, 59/3070, 59/3071, 60/2075, 61/2875, 61/763, 61/1718, 61/1719, 62/3072, 62/922, 64/3077, 64/3078, 66/3081, 66/769, 66/770, 66/771, 66/3084, 66/3085, 66/3086, 66/3087, 66/3088, 66/3089, 66/3090, 66/3091, 66/3092, 66/3093, 66/3094, 66/3095, 66/2118, 66/2119, 66/2120, 66/3079, 66/3080, 66/3082, 66/3083, 66/2973, 66/2974, 66/2983, 66/2984, 66/2985, 19/1822, 19/1823, 19/1824, 19/2275, 20/2073, 21/357, 22, 24/1827, 23, 24. -Arrêté ministériel du 9 novembre 1971.

Commune de Septfontaines:

- L'érable sycomore (*Acer pseudoplatanus*) poussant dans le parc de l'ancien Hôtel Simmerschmelz, inscrit sous le numéro cadastral 1518/1520/2095. -Arrêté ministériel du 29 mars 1974.

Commune de Steinfort:**Kleinbettingen:**

- Le chêne situé sur la parcelle 601/1989 du cadastre de la commune de Steinfort, section C de Kleinbettingen, au lieu-dit «in der Baumwies». -Arrêté ministériel du 4 décembre 1969.

- Le chêne monumental sis à Kleinbettingen, inscrit au cadastre de la commune de Steinfort, section C de Kleinbettingen, sous le numéro 873/849. -Arrêté ministériel du 19 juillet 2001.

Steinfort:

- Le chêne (*Quercus* sp.), le hêtre (*Fagus sylvatica*) poussant au lieu-dit «Hofbusch», inscrits sous le numéro cadastral 6/1966. -Arrêté ministériel du 29 mars 1974.

Commune de Tandel:**Brandenbourg:**

- Le bâtiment dit «Vieux Moulin de Brandenbourg» sis 1b, rue Principale, inscrit au cadastre de l'ancienne commune de Bastendorf, section B de Brandenbourg, sous le numéro 247/717. -Décision ministérielle du 24 septembre 1987.

Commune de Tuntange:**Ansembourg:**

- L'ancienne forge d'Ansembourg, inscrite au cadastre de la commune de Tuntange, section C d'Ansembourg, sous le numéro 112/222. -Arrêté ministériel du 18 juin 1998.

- Les bois, jardin, prés, bois et sapins formant les parcelles cadastrales inscrites au cadastre de la commune de Tuntange, section C d'Ansembourg, sous les numéros 121, 122/423, 122/424, 122/469, et celles inscrites sous les numéros 159/432, 159/465. -Arrêté ministériel du 18 juin 1998.

- L'allée de charmes (*Carpinus betulus*) poussant dans le parc du château d'Ansembourg, inscrite sous le numéro cadastral 105/220. -Arrêté ministériel du 29 mars 1974.

Commune d'Useldange:**Everlange:**

- Le château-ferme avec toute la parcelle cadastrale, sis à Everlange, inscrit au cadastre de la commune d'Useldange, section D d'Everlange, sous le numéro 346/2491, ainsi que la maison sise à Everlange, inscrite au cadastre de la commune d'Useldange, section D d'Everlange, sous le numéro 346/2490. -Arrêté ministériel du 18 juin 1998.

Rippweiler:

- Le site de la villa romaine de Rippweiler sis au lieu-dit «bei der Laach», inscrit au cadastre de la commune d'Useldange, section C de Rippweiler, sous le numéro 824/939. -Arrêté ministériel du 11 décembre 2002.

Useldange:

- L'ancien cimetière, inscrit au cadastre de la commune d'Useldange, section B, sous le numéro 525/2574. -Arrêté ministériel du 4 avril 1935.

- L'immeuble inscrit au cadastre de la commune d'Useldange, section B2 d'Useldange, sous le numéro 312/3423 (site de l'ancien prieuré d'Useldange). -Décision ministérielle du 5 février 1985.

- Le chêne (*Quercus* sp.) poussant au lieu-dit «Hésel», à 1 km au Nord de Boevange, inscrit sous le numéro cadastral 264/1194. -Arrêté ministériel du 29 mars 1974.

Commune de Vianden:

Vianden:

- Les immeubles, inscrits au cadastre de la commune de Vianden, section B, sous les numéros 263/1536 (jardin) et le bâtiment dit «hôtel Collette» sis 68-70, Grand-Rue sous le numéro 274/1 et 275/1265 (274/2385). -Arrêté ministériel du 12 avril 1968.
- La chapelle de Sodalité, inscrite au cadastre de la commune de Vianden, section B, sous le numéro 183/614. -Arrêté ministériel du 20 novembre 1937.

Commune de Vichten:

Vichten:

- Les vestiges de la villa romaine sise à Vichten sur les terrains inscrits au cadastre de la commune de Vichten, section B de Vichten, sous les numéros 40/843, 36/2423, 37/2424 et 37/361. Les terrains faisant partie des parcelles cadastrales pré-mentionnées ne tombent sous la protection de la loi du 18 juillet 1983 que pour autant qu'ils se trouvent dans un rayon de cinquante mètres à partir du centre de la villa, l'emplacement de la mosaïque trouvée dans la villa étant pris comme centre. -Arrêté ministériel du 29 juin 1998.

Commune de Waldbillig:

Christnach:

- Les immeubles inscrits au cadastre de la commune de Waldbillig, section C de Christnach, sous les numéros 70/959, 72/249, 70/3856, 71/3857. -Arrêté ministériel du 27 octobre 1975.
- La ferme dite «ancienne maison Muller» avec la place, le jardin et le pré attenants, sise 5, rue de Mullerthal, inscrite au cadastre de la commune de Waldbillig, section C de Christnach, sous les numéros 15, 16 et 17. -Décision ministérielle du 4 novembre 1987.
- La ferme sise 2, Moellerdallerstrooss, inscrite au cadastre de la commune de Waldbillig, section C de Christnach, sous le numéro 81/1160. -Arrêté ministériel du 22 juin 2007.
- La ferme sise 3, Moellerdallerstrooss, inscrite au cadastre de la commune de Waldbillig, section C de Christnach, sous le numéro 20/3989. - Arrêté ministériel du 22 juin 2007.

Haller:

- La maison sise, 15, rue du Hallerbach, inscrite au cadastre de la commune de Waldbillig, section A de Haller, sous le numéro 452/1980. -Arrêté ministériel du 14 décembre 2006.

Waldbillig:

- L'immeuble avec maison, place et jardin sis à Waldbillig, 3, rue Michel-Rodange, inscrit au cadastre de la commune de Waldbillig, section B de Waldbillig, sous les numéros 375/4375 et 374/4373. -Arrêté ministériel du 5 septembre 1999.

Commune de Waldbredimus:

Waldbredimus:

- Le presbytère et le terrain qui l'entoure, inscrits au cadastre de la commune de Waldbredimus, section A, sous le numéro 4/3767. -Arrêté ministériel du 19 juillet 1972.

Commune de Walferdange:

Helmsange:

- Le château de Walferdange, inscrit au cadastre de la commune de Walferdange, section A de Helmsange, sous le numéro 427/1591. -Arrêté ministériel du 28 novembre 1979.

Commune de Weiler-la-Tour:

Hassel:

- Les autels baroques de l'église filiale de Hassel. -Arrêté ministériel du 20 février 1979.

811

S y r e n :

- L'immeuble comprenant bâtiments, places, dépendances et jardins, inscrit au cadastre de la commune de Weiler-la-Tour, section A de Syren, sous le numéro 67/2220. -Arrêté grand-ducal du 31 janvier 1994.

Commune de Weiswampach:

B i n s f e l d :

- Les immeubles (maisons 42, 45 et 47), inscrits au cadastre de la commune de Weiswampach, section F de Binsfeld, sous les numéros 76/5743, 81/5660 et 83/5661. -Décisions ministérielles du 25 juin 1987 et 4 janvier 1989 et arrêté ministériel du 7 juillet 1989.

Commune de Wellenstein:

B e c h - K l e i n m a c h e r :

- L'ancienne ferme sise au lieu-dit «Kuebeneck», sur une partie de la parcelle inscrite au cadastre de la commune de Wellenstein, section B de Bech, sous le numéro 144/4079. -Arrêté ministériel du 25 juillet 1989.

- Les substructions d'un caveau funéraire gallo-romain au lieu-dit «Friedeschwingerten», sises sur une partie des parcelles inscrites au cadastre de la commune de Wellenstein, section A de Bech, sous les numéros 273, 274 et 275. - Décision ministérielle du 6 avril 1987.

S c h w e b s i n g e n :

- Les immeubles sis 17, route du Vin, inscrits au cadastre de la commune de Wellenstein, section C de Schwebsingen, sous les numéros 159, 160 et 161/2657. -Décision ministérielle du 28 avril 1987.

W e l l e n s t e i n :

- Les immeubles sis 4 et 6, rue Sainte-Anne, inscrits au cadastre de la commune de Wellenstein, section D, sous les numéros 2935/4608 et 2929. -Décision ministérielle du 16 avril 1984.

- La maison et le jardin sis 1, rue de la Chapelle (am alen Eck-Gruethiehl), inscrits au cadastre de la commune de Wellenstein, section D de Wellenstein, sous les numéros 3085 et 3084. -Arrêté ministériel du 27 juin 2006.

Commune de Wiltz:

N i e d e r w i l t z :

- Le moulin-à-vent avec l'espace libre entre le bâtiment et la rue du Moulin-à-Vent, sis à Niederwiltz, au lieu-dit «bei der Windmühle», inscrit au cadastre de la commune de Wiltz, section B de Niederwiltz, sous le numéro 403. -Arrêté ministériel du 11 juin 1970.

W i l t z :

- L'immeuble sis 10, Grand-Rue à Wiltz, inscrit au cadastre de la commune de Wiltz, section A de Wiltz, sous le numéro 282/3940. -Arrêté ministériel du 8 avril 1991.

Commune de Wincrange:

H o f f e l t :

- Le vieux moulin avec les annexes, les places, les terrains, le pré et le canal attenants, sis au lieu-dit «Bei der Neumühle», inscrits au cadastre de la commune de Wincrange, ancienne commune de Hachiville, section C de Hoffelt, sous les numéros 1100/3283, 1100/3284, 1102/3286, 1111/2827 et 1112. -Décision ministérielle du 15 février 1990.

T r o i n e :

- Le maître-autel, les autels latéraux et le banc de communion de l'église de Troine. -Arrêté ministériel du 11 août 1936.

Commune de Winseler:

Noertrange:

- Le bâtiment sis au lieu-dit «Op der Louh», inscrit au cadastre de la commune de Winseler, section de Noertrange, sous le numéro 40/1771. -Décision ministérielle du 30 mai 1986.

Commune de Wormeldange:

Ahn:

- Maison sise 2, Grand-Rue, inscrite au cadastre de la commune de Wormeldange, section B d'Ahn, sous le numéro 145/1693. -Arrêté ministériel du 10 juillet 1985.

Wormeldange:

- L'immeuble sis 93, route du Vin, inscrit au cadastre de la commune de Wormeldange, section C de Wormeldange, sous le numéro 67/7383. -Arrêté ministériel du 5 février 2007.
